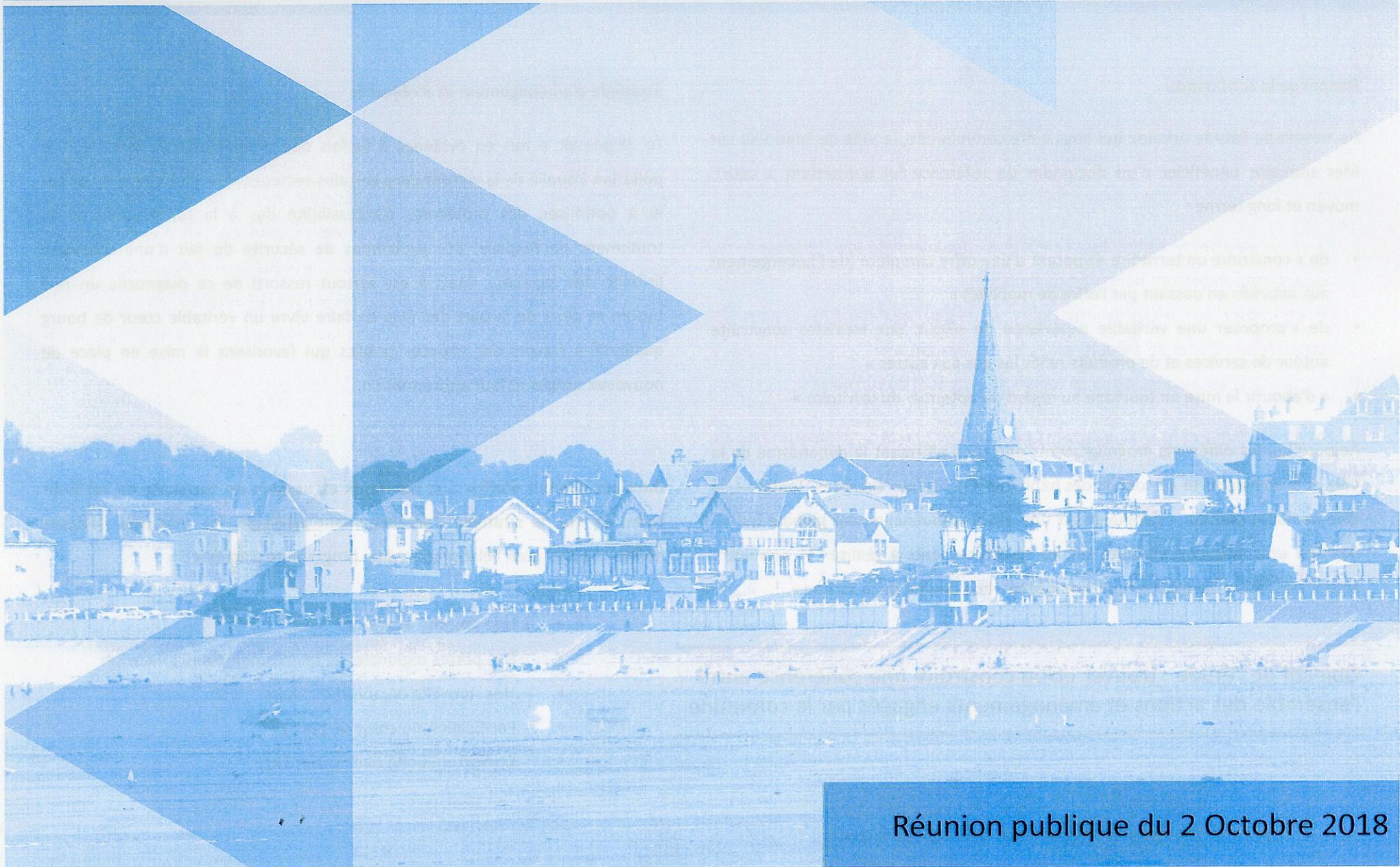




Saint Pair sur Mer

Etude d'aménagements urbains et touristiques
de la station balnéaire de Saint Pair sur Mer



Réunion publique du 2 Octobre 2018

Saint Pair sur Mer

Les Enjeux

Rappel de la commande :

Au travers de l'étude urbaine qui nous a été commandée, la Ville de Saint Pair sur Mer souhaite bénéficier d'un document de référence lui permettant à court, moyen et long terme :

- de « construire un territoire disposant d'une offre complète (de l'hébergement aux activités en passant par l'offre de mobilité) »
- de « proposer une véritable expérience de séjour, aux touristes construite autour de services et de produits reliés les uns aux autres »
- « d'aboutir la mise en tourisme au regard du potentiel du territoire »

Aujourd'hui les différents aménagements entrepris affirment le dynamisme de la Ville et le soin apporté au confort des habitants ainsi qu'aux touristes. Toutefois, la Ville souhaite pouvoir « s'appuyer sur une étude d'aménagement globale qui lui donnera une meilleure visibilité sur les investissements à réaliser et permettra ainsi d'assurer un développement homogène et de qualité de la station ».

Objectif de l'étude : trouver et/ou construire une cohérence entre l'ensemble des actions et aménagements engagés par la commune

Stratégie d'aménagement et d'objectifs

Le diagnostic a mis en évidence à la fois des problématiques telles que la pollution visuelle de la voiture dans certains secteurs, des circulations à apaiser et à optimiser, des problèmes d'accessibilité dus à la topographie et au traitement de l'espace, des problèmes de sécurité du fait d'une mauvaise lisibilité des espaces... Mais il est surtout ressorti de ce diagnostic un réel besoin et désir de la part des élus de faire vivre un véritable cœur de bourg qualitatif à travers des espaces publics qui favorisent la mise en place de nouveaux usages et leur appropriation.

Dans un objectif d'offrir aux habitants et usagers du territoire un meilleur cadre de vie, la stratégie d'aménagement privilégie, les cinq axes porteurs définis ci-après pour l'élaboration d'un programme d'actions :

- Une identité à affirmer
- Des portes régionales et intercommunales à valoriser
- Une nouvelle organisation viaire
- Pacification du cœur de bourg
- Conforter l'unité de la commune

ENJEUX

Par l'application d'une politique visant à limiter la place de la voiture dans le centre-bourg et ses abords, il est nécessaire de proposer aux habitants et touristes des alternatives en terme de mobilité.

La marche, le vélo, les transports en communs sont des solutions qui doivent être encouragée au travers de l'ensemble des aménagements qui seront réalisés par la commune.

Les propositions favorisant l'éco-mobilité devront s'adresser à tous les publics :

- Les piétons (enfants, coureur, seniors...)
- Les cyclistes
- Les usagers des transports collectifs

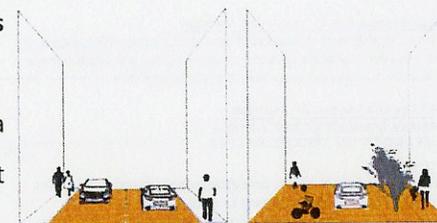
Au delà de l'aménagement de pistes cyclables, plusieurs actions encouragerons le public à envisager de nouveaux modes de déplacement.

Étendue accessible à 10 min de vélo depuis le centre bourg



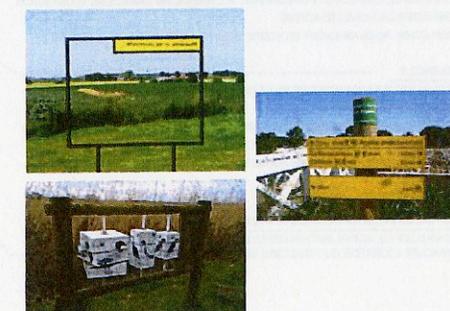
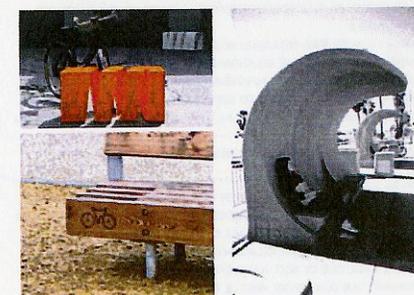
Ré-aménager les voiries pour sécuriser les déplacements piétons et cyclistes

- Réaménager les voiries et espaces publics en limitant la place de la voiture pour redonner de l'espace aux piétons et cyclistes
- Assurer un cadre de déambulation agréable et propice à la déambulation par la mise en valeur de l'architecture, la qualité des aménagements et la re-végétalisation des rues
- Aménager de façon régulière des assises confortables clairement visibles. Les bancs s'installent dans le cadre d'une mise en valeur d'une vue sur le paysage.



Informers les usagers et donner de la visibilité aux équipements

- Créer un mobilier urbain (arrêt bus et range-vélo) atypique qui attirera l'attention des usagers et rendra visible les opportunités de déplacement vélo ou bus
- Communiquer sur l'objectif des réaménagements de voiries durant les chantiers
- Mise en place d'une signalétique directionnelle de durée pour cycliste et piétons
- Installation de panneaux pédagogiques et ludiques le long des parcours
- Aménager des aires de jeux, de détente ou de fitness pour ponctuer les ballades



Saint Pair sur Mer

Synthèse de la stratégie de mobilité globale

UNE MOBILITE PENULAIRE ET TOURISTIQUE A APAISER :
 DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE (TOURISTIQUE ET PROFESSIONNELLE) DE LA LIGNE 2 DU RESEAU NEVA PAR LE PROLONGEMENT LA LIGNE SUR SAINT PAIR SUR MER ? CREATION D'UNE BOUCLE IRRIGUANT LE COEUR DE ST PAIR ?

DES PORTES INTERCOMMUNALES A VALORISER :
 - TRAVAILLER LA SIGNALISATION DIRECTIONNELLE
 - MARQUER L'IDENTITE DU TERRITOIRE DE ST PAIR

COEUR DE BOURG /
 - PACIFICATION DU COEUR DE BOURG, QUALIFICATION DES VOIRIES EN ZONE 30 ET ZONE DE RENCONTRE (ESPACE FAVORISANT LA MOBILITE ACTIVE)
 - ACCOMPAGNEMENT DU 'RING' PAR UNE REFLEXION SUR LE SENS DE CIRCULATION
 - REQUALIFICATION DE L'OFFRE DE STATIONNEMENT A PROXIMITE DES COMMERCES EN ARRÊT CHALAND DE 10', 20' ?

SEQUENCE 4
 - AFFIRMER L'IDENTITE DE ST PAIR BOURG EN TANT QUE LIEU DE DESTINATION EN SOI, RENFORCER SA FONCTION REPRESENTATIVE PORTEUSE DE L'IMAGE DE LA STATION
 - L'AVENUE CHARLES MATHURIN SERA RETRAVAILLEE SUR TOUTE LA SEQUENCE 4 LE BUT EST D'INSTALLER UNE MEILLEURE RELATION ENTRE LES HABITATIONS, LA PLAGE, LA RUE SUPPORT DE TOUTE MOBILITE (V, PIETON ET CYCLED) ET KAIRON PLAGE

- L'AVENUE SERA EN SENS UNIQUE VERS KAIRON PLAGE
 - PACIFIER LE CIRCULATION EN DONNANT A L'AVENUE UN CARACTERE PLUS URBAIN

CREATION D'UN LIEN DOLUX A LA DECOUVERTE DES ESPACES NATURELS ET DU THAR :

SEQUENCE 3 :
 - AFFIRMER L'IDENTITE DE KAIRON PLAGE EN TANT QUE LIEU DE DESTINATION EN SOI, RENFORCER SA FONCTION REPRESENTATIVE PORTEUSE DE L'IMAGE DES ESPACES NATURELS
 - L'AVENUE DES PLAGES SERA RETRAVAILLEE SUR TOUTE LA SEQUENCE 3. LE BUT EST D'INSTALLER UNE MEILLEURE RELATION ENTRE LES HABITATIONS, LA PLAGE, LE THAR ET LA RUE, QUE CE SOIT AU NIVEAU DE L'ACCES AU FRONT DE MER, DU STATIONNEMENT QUE DU RAPPORT AVEC LES ESPACES NATURELS

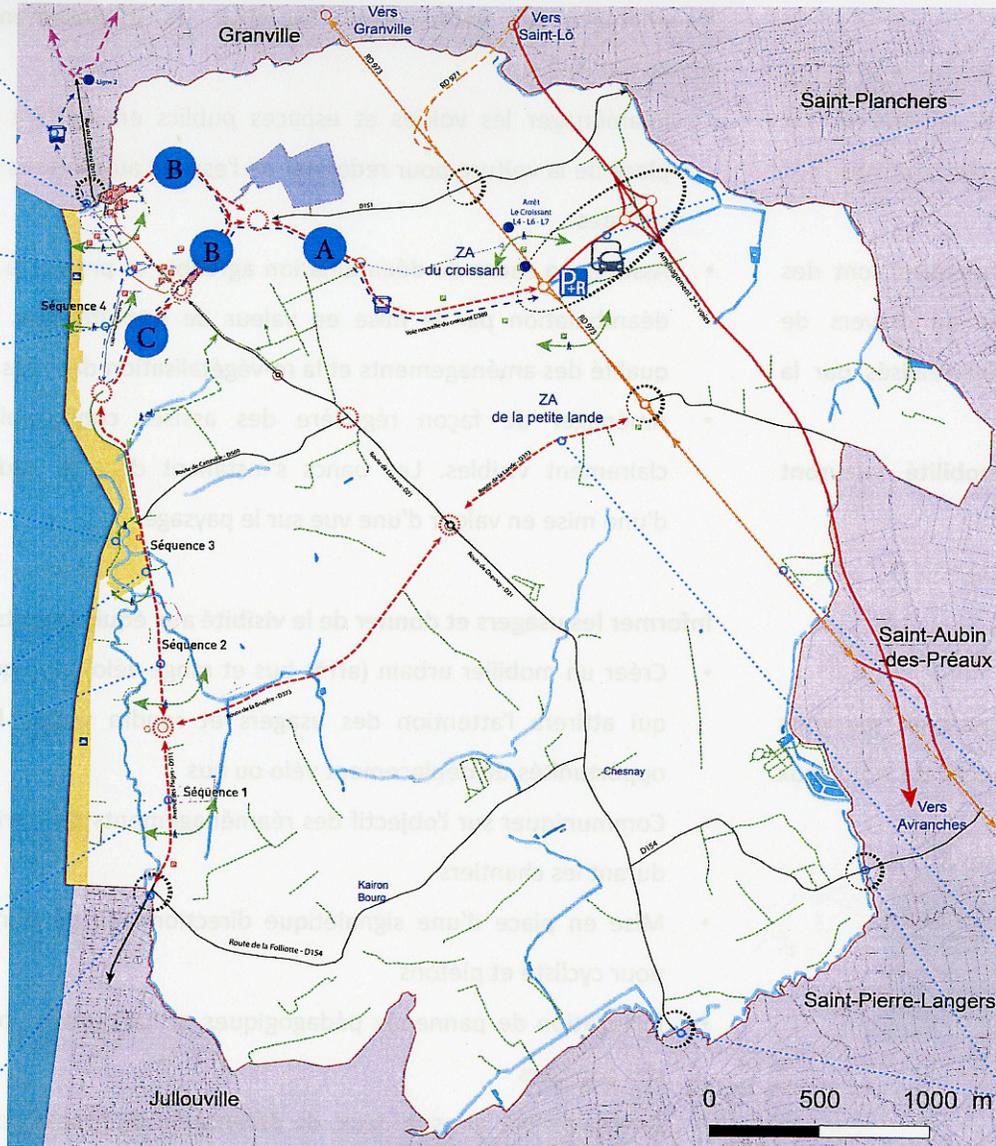
- PACIFIER LE CIRCULATION EN DONNANT A L'AVENUE UN CARACTERE PLUS URBAIN
 - FAVORISER LA MOBILITE ACTIVE
 - REFLECHIR AU CLASSEMENT EN VOIRIE URBAINE POUR REDUIRE LA VITESSE ?

SEQUENCE 2 :
 - AFFIRMER L'IDENTITE DE KAIRON PLAGE EN TANT QUE LIEU DE DESTINATION EN SOI, RENFORCER SA FONCTION REPRESENTATIVE PORTEUSE DE L'IMAGE DE ST PAIR
 - L'AVENUE DES PLAGES SERA RETRAVAILLEE SUR TOUTE LA SEQUENCE 2. LE BUT EST D'INSTALLER UNE MEILLEURE RELATION ENTRE LES HABITATIONS, LA PLAGE, LE THAR ET LA RUE, QUE CE SOIT AU NIVEAU DE L'ACCES AU FRONT DE MER, DU STATIONNEMENT QUE DU RAPPORT AVEC LE THAR

- PACIFIER LE CIRCULATION EN DONNANT A L'AVENUE UN CARACTERE PLUS URBAIN
 - FAVORISER LA MOBILITE ACTIVE
 - REFLECHIR AU CLASSEMENT EN VOIRIE URBAINE POUR REDUIRE LA VITESSE ?

SEQUENCE 1 :
 - REQUALIFICATION D'ENTREE DE VILLE EN CREANT UNE IMAGE POSITIVE DU PARTAGE DE LA VOIRIE
 - PACIFIER LE CIRCULATION EN DONNANT A L'AVENUE UN CARACTERE PLUS URBAIN
 - TRAVAILLER LA SIGNALISATION DIRECTIONNELLE
 - REFLECHIR AU CLASSEMENT EN VOIRIE URBAINE POUR REDUIRE LA VITESSE ?

DES PORTES INTERCOMMUNALES A VALORISER LA RD 911 :
 - TRAVAILLER LA SIGNALISATION DIRECTIONNELLE
 - MARQUER L'IDENTITE DU TERRITOIRE DE ST PAIR



UNE NOUVELLE PORTE REGIONALE A VALORISER
 - TRAVAILLER LA SIGNALISATION IDENTITAIRE DE ST PAIR A L'ECHELLE REGIONALE
 - REFLECHIR A L'IMPLANTATION D'UN PARKING MUTUALISE P+R & COVOITURAGE
 - DEVELOPPER UNE NAVETTE INTERNE ESTIVALE DE TRANSPORT GRATUIT ENTRE LE P+R ET LE BOURG DE ST PAIR ? KAIRON PLAGE ?

A UNE NOUVELLE ORGANISATION VIAIRE POUR PACIFIER LE CENTRE BOURG RD 309 :

- REQUALIFICATION IDENTITAIRE ET JALONNEMENT CONTOURNEMENT DU COEUR DE BOURG DES FLUX DE TRANSIT ET JALONNEMENT POUR RABATTEMENT SUR LES POCHES DE STATIONNEMENTS STRUCTURANTES
 - PASSAGE DE LA NAVETTE ESTIVALE ?

B UNE NOUVELLE ORGANISATION VIAIRE POUR PACIFIER LE CENTRE BOURG VOIE NOUVELLE NORD EST, RUE DE LA GARE, RUE DES ARDILLERS ET RUE DU VIEUX CHATEAU

- REQUALIFICATION DES RUE EN AXE STRUCTURANT POUR CONTOURNEMENT DU COEUR DE BOURG DES FLUX DE TRANSIT ET JALONNEMENT POUR RABATTEMENT SUR LES POCHES DE STATIONNEMENTS STRUCTURANTES
 - PASSAGE DE LIGNE 2 DU RESEAU NEVA ?
 - PASSAGE DE LA NAVETTE ESTIVALE ?

C UNE NOUVELLE ORGANISATION VIAIRE POUR PACIFIER LE CENTRE BOURG LA RUE DE LA CORNICHE

- REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA CORNICHE EN AXE STRUCTURANT POUR CONTOURNEMENT DU COEUR DE BOURG DES FLUX DE TRANSIT ET JALONNEMENT POUR RABATTEMENT SUR LES POCHES DE STATIONNEMENTS STRUCTURANTES
 - PASSAGE DE LIGNE 2 DU RESEAU NEVA ?

LA RD 973 :
 - REGUALIFIER LE RD, NOTAMMENT AU DROIT DES ZONES D'HABITATIONS ET D'ACTIVITES
 - SECURISER / PACIFIER LA CIRCULATION AU DROIT DES ARRÊTS DE BUS
 - REFLECHIR AU CLASSEMENT EN VOIRIE URBAINE POUR REDUIRE LA VITESSE ?

DES PORTES INTERCOMMUNALES A VALORISER LA RD 373
 - TRAVAILLER LA SIGNALISATION DIRECTIONNELLE
 - MARQUER L'IDENTITE DU TERRITOIRE DE ST PAIR
 - TRAVAILLER SUR LE JALONNEMENT POUR UNE MEILLEURE ORGANISATION DES FLUX A DESTINATION DE KAIRON PLAGE
 - REQUALIFICATION DE LA RD 373 POUR FAVORISER LES FLUX PENULAIRES ET QUALIFIER LE TERRITOIRE

TRAVAILLER LA SIGNALISATION DIRECTIONNELLE

DES PORTES INTERCOMMUNALES A VALORISER :
 - TRAVAILLER LA SIGNALISATION DIRECTIONNELLE
 - MARQUER L'IDENTITE DU TERRITOIRE DE ST PAIR

Saint Pair sur Mer

Une nouvelle organisation viaire pour pacifier le territoire

1. Structurer le territoire en créant un contournement, développer le jalonement afin d'orienter les flux...

A1- Une nouvelle porte régionale a valoriser :

- Réfléchir à l'implantation d'un Parking mutualisé P+R & covoiturage pour favoriser l'intermodalité
- Développer une navette interne estivale de transport gratuit entre le P+R et le bourg de St Pair et Kairon plage
- Développer un offre de location Cycle.

A2- Une nouvelle organisation viaire pour pacifier le Centre bourg RD 309 :

- Requalification identitaire et jalonement contournement du cœur de bourg des flux de transit et jalonement pour rabattement sur les poches de stationnements structurante

A3- Une nouvelle organisation viaire pour pacifier le Centre bourg voie nouvelle Nord Est, rue de la gare, rue des arpillers et rue du vieux château :

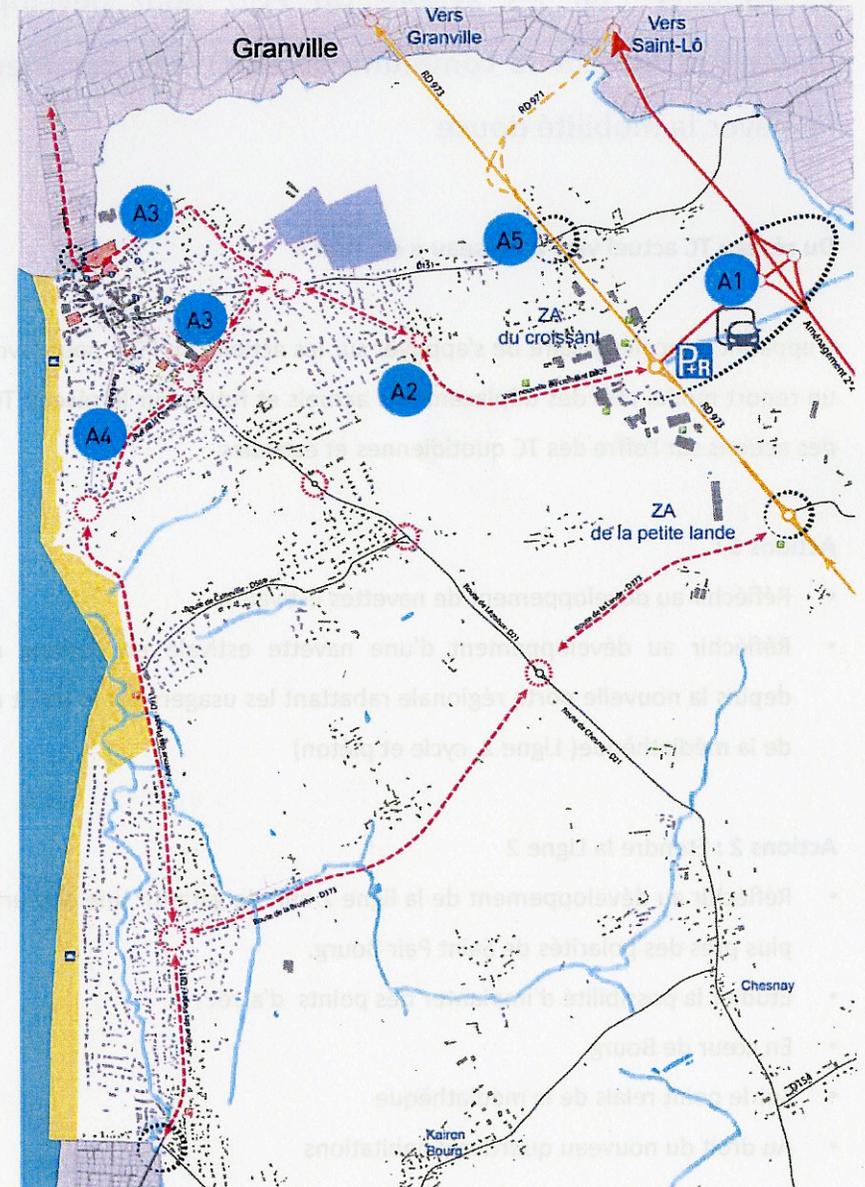
- Requalification des rue en axe structurant pour contournement du cœur de bourg des flux de transit et jalonement pour rabattement sur les poches de stationnements structurantes
- Passage de ligne 2 du réseau Néva
- Passage de la navette estivale

A4- Une nouvelle organisation viaire pour pacifier le Centre bourg rue de la Corniche :

- Requalification de la rue de la Corniche en axe structurant pour contournement du cœur de bourg des flux de transit et jalonement pour rabattement sur les poches de stationnements structurantes
- Maintient du sens de circulation
- Passage de ligne 2 du réseau Néva

A5- Requalification de la RD 973

- Requalifier le RD, notamment au droit des zones d'habitations et d'activités
- Sécuriser / pacifier la circulation au droit des arrêts de bus
- Réfléchir au classement en voirie urbaine pour réduire la vitesse



Saint Pair sur Mer

Une nouvelle organisation viaire pour pacifier le territoire

2. S'appuyer sur les actions du PGD pour développer l'intermodalité sur la commune de Saint Pair sur Mer en lien avec la mobilité douce

Du réseau TC actuel vers un réseau « objectif »

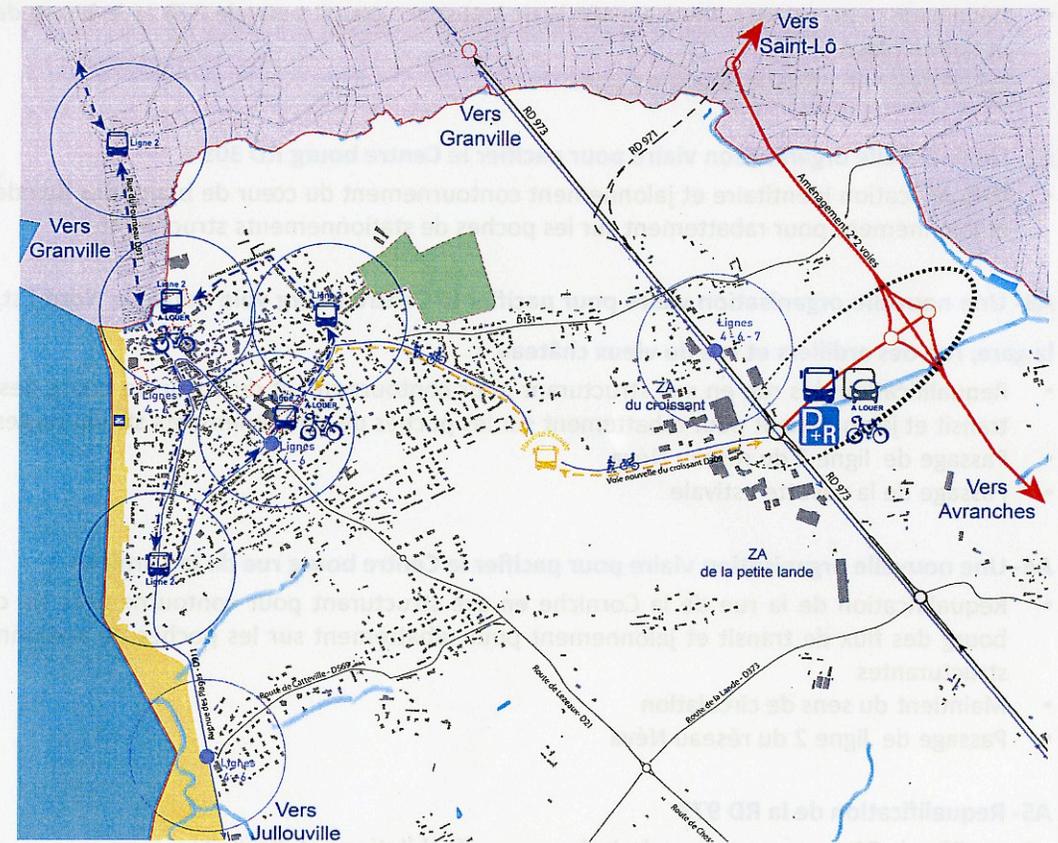
Il apparaît donc nécessaire de s'appuyer sur les actions du PDG pour favoriser un report modal réel des déplacements actuels et futurs sur le réseau TC par des actions sur l'offre des TC quotidiennes et estivales.

Actions 1 :

- Réfléchir au développement de navettes estivales.
- Réfléchir au développement d'une navette estivale en parking relais depuis la nouvelle porte régionale rabattant les usagers sur le point relais de la médiathèque(Ligne 2, cycle et piéton)

Actions 2 : Etendre la Ligne 2

- Réfléchir au développement de la ligne 2 afin de garantir une desserte au plus près des polarités de Saint Pair Bourg.
- Étudier la possibilité d'implanter des points d'arrêt :
- En cœur de Bourg
- Sur le point relais de la médiathèque
- Au droit du nouveau quartier d'habitations



Saint Pair sur Mer

Une nouvelle organisation viaire pour pacifier le territoire

2. S'appuyer sur les actions du PGD à l'échelle de Granville terre et Mer pour développer l'intermodalité sur la commune de Saint Pair sur Mer en lien avec la mobilité douce (boucle vélo rétrolittorale et axe vélo dans la Vallée du Bosc)

Du réseau doux actuel vers un réseau « objectif »

Afin d'accompagner la pacification du territoire tout en offrant une alternative à la mobilité VP. Une réflexion doit être également menée sur la valorisation des cheminements doux existants tout en recherchant les liens manquants.

Actions 1 :

Développer le rabattement doux entre le P+R et les polarités

Actions 2 :

Développer le rabattement doux entre Saint Pair Bourg et Kairon plage s'inscrivant dans la continuité de l'itinéraire à vocation touristique du schéma directeur vélo en cours d'étude.



- Infrastructures vélo / 2 roues**
 - Itinéraire en projet (vocation touristique/loisirs)
 - Voie verte/véloroute
 - Tronçon en cours de réalisation
 - Sécurisation des 2 roues
- Accessibilité et stationnement vélo sécurisés dans les bourgs aux abords des équipements scolaires
- Aire de covoiturage pouvant servir de point de départ pour le circuit vélo



Saint Pair sur Mer

Une nouvelle porte régionales à valoriser

1. Requalifier le paysage de la zone d'activité

La zone d'activité de la Lande se présente comme porte d'entrée de Saint Pair sur Mer. Un sentiment qui sera renforcé par la sortie de la deux fois deux voies qui débouchera sur le rond point de la zone d'activité.

Cette zone qui dévalue l'image de la commune et du territoire doit être re-paysagée dans le cadre d'un projet commun entre les différents propriétaires des parcelles privées. Le traitement paysager s'inscrira dans la continuité des compositions bocagères environnantes.

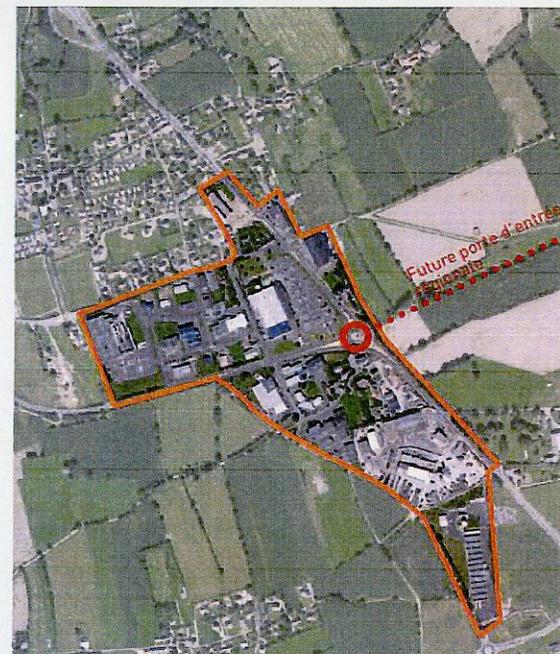
Ainsi, la palette végétale du paysagement de la zone d'activité sera obligatoirement composées d'essences locales propre au bocage.

Il pourra être utilisé des espèces de bord de mer de façon ponctuelle sur des points stratégiques afin de révéler la proximité du littoral.

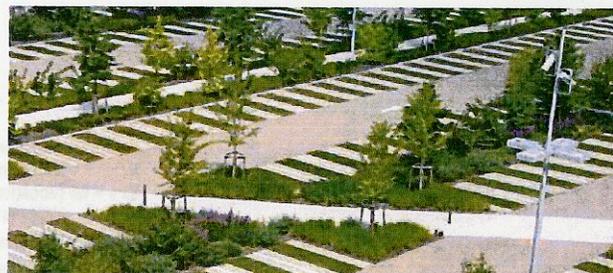
L'objectif est également de requalifier la trame verte et bleue sur cet espace appauvri. Enfin, les aménagements ne devront pas nécessiter un entretien trop important.

Ouvrir à l'innovation et la recherche

La requalification paysagère de la zone d'activités est l'occasion d'ouvrir une réflexion plus large. Lancer un concours d'idées ou un partenariat avec une école d'architecture ou de paysage participerait à apporter des idées innovantes, qui valoriseront l'image de la commune.



Végétaliser les places de stationnement



▶▶ Les places seront végétalisées au moyen de dalles ou pavés avec enherbement des joints. Une bande centrale pourra rester totalement enherbée, le sol sera renforcé pour assurer la pérennité de l'ouvrage lors de manoeuvre



Saint Pair sur Mer

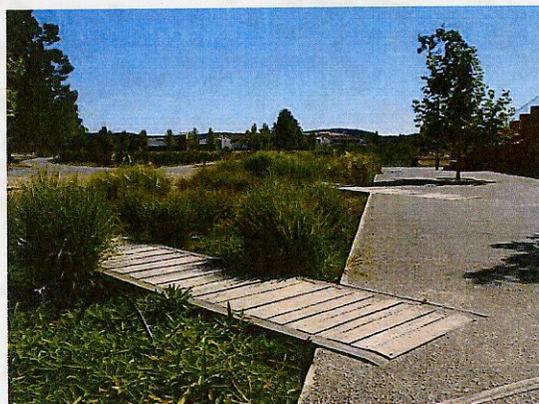
Une nouvelle porte régionales à valoriser

Rendre visible la gestion des eaux pluviales



◀ Les cheminements des eaux pluviales participeront à la végétalisation de la zone d'activité favorisant ainsi la bio-diversité

Qualifier les circulations piétonnes



◀ Des circulations piétonnes seront marquées par un revêtement de surface qualitatif et seront bordées de végétation

Exploiter les délaissés, limiter l'entretien



◀ Les talus ou espaces aujourd'hui engazonnés et tondus peuvent être mis en paturage afin de limiter l'entretien mécanique et polluant de ces espaces sans usages

Supprimer les zones minérales inutiles

▶ Le long de la D 973, les accotements et terre plein centraux devront être végétalisés. Une végétation basse et spontanée sera préférée de façon à ce que les automobilistes gardent une bonne visibilité aux abords du rond-point et vers les enseignes. Par endroit des arbres empruntés à la palette végétale du bocage seront plantés en alignement. C'est l'image de la campagne de Saint-Pair-sur-Mer qui transparaîtra au travers de la re-végétalisation des accotements.

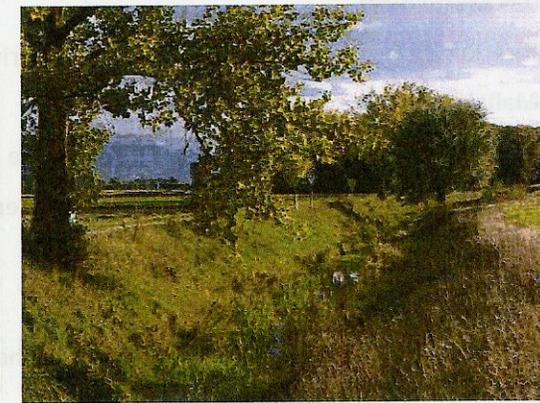


▶ Des cheminements piétons seront matérialisés par une gestion différenciée



Etat existant

▼ La végétation spontanée est laissée libre, une fauche annuelle ou bi-annuelle assurera le maintien d'une végétation basse



Saint Pair sur Mer Pacification du cœur de Bourg

1. Modification du sens de circulation pour développer l'espace piéton

Programmation des voiries requalifiées

Impasse Scissy

Qualification de l'allée en espace piéton, desserte riverains et services.

Rue Scissy

Maintient du sens de circulation, traitement en zone 30.

Rue de la Chapelle Sainte Anne

Traitement de la rue entre la Chapelle et la rue de Harley en zone de rencontre, puis zone trente.

(Favoriser les mobilités actives depuis le parking de la police en valorisant la venelle existante)

Rue de Buhot

Maintient du sens de circulation, traitement en zone 30.

Rue de la Hogue

Qualification de l'allée en espace piéton, desserte riverains et services.

Rue des Maronniers

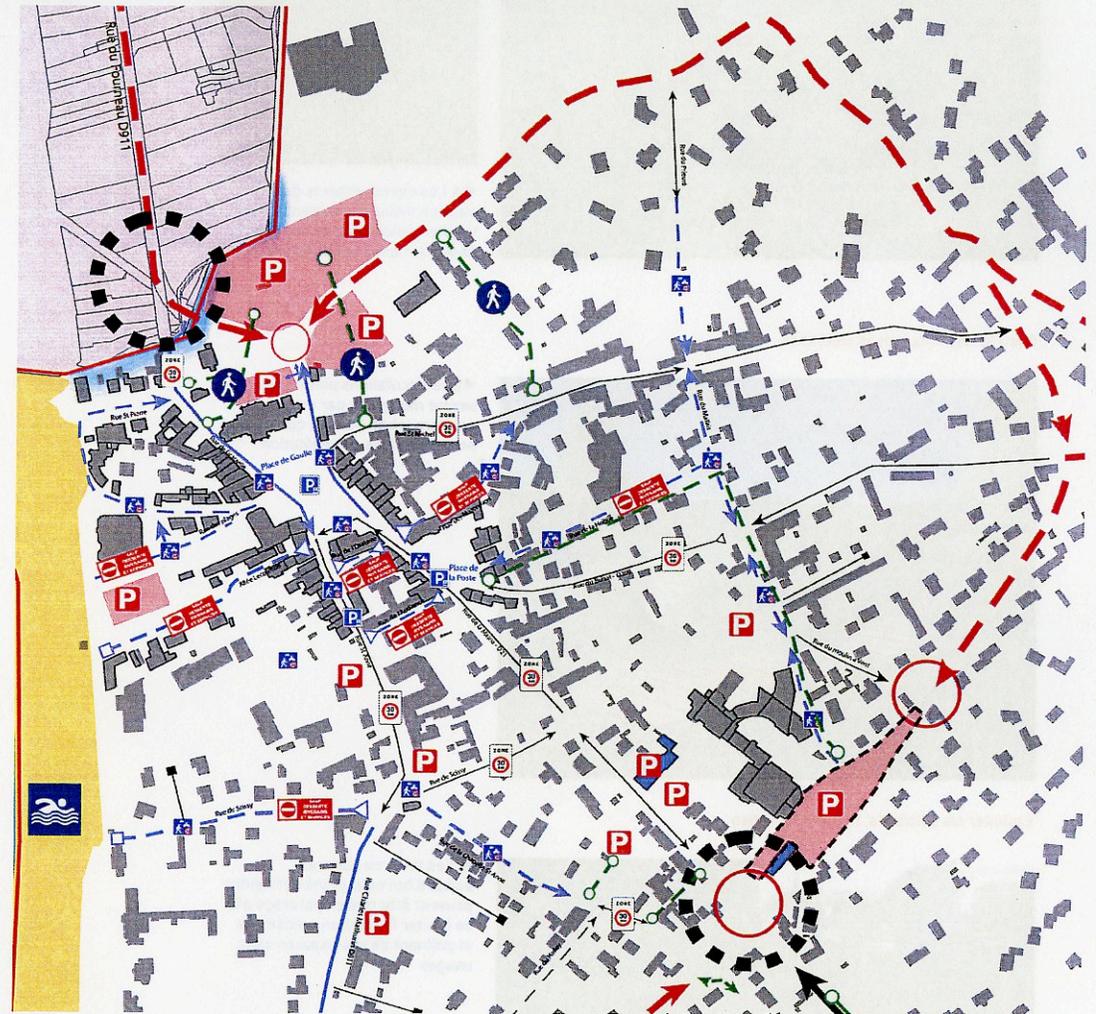
Qualification de la rue en espace piéton, desserte riverains et services.

Rue Mallais

Maintient du sens de circulation, qualification de la rue en zone de rencontre entre Médiathèque et la rue Saint Michel. (Favoriser la mobilité douce entre le parking de la médiathèque et le cœur de Bourg)

Rue du Prieuré

Traitement en zone de rencontre entre Rue St Michel et débouché de la voie nouvelle (Favoriser la mobilité active).



Saint Pair sur Mer

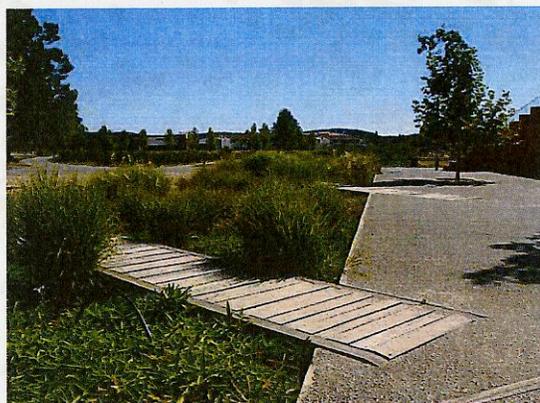
Une nouvelle porte régionales à valoriser

Rendre visible la gestion des eaux pluviales



◀▶ Les cheminements des eaux pluviales participeront à la végétalisation de la zone d'activité favorisant ainsi la bio-diversité

Qualifier les circulations piétonnes



◀ Des circulations piétonnes seront marquées par un revêtement de surface qualitatif et seront bordées de végétation

Exploiter les délaissés, limiter l'entretien



◀ Les talus ou espaces aujourd'hui engazonnés et tondus peuvent être mis en pâturage afin de limiter l'entretien mécanique et polluant de ces espaces sans usages

Supprimer les zones minérales inutiles

▶ Le long de la D 973, les accotements et terre plein centraux devront être végétalisés. Une végétation basse et spontanée sera préférée de façon à ce que les automobiliste gardent une bonne visibilité aux abords du rond-point et vers les enseignes. Par endroit des arbres empruntés à la palette végétale du bocage seront plantés en alignement. C'est l'image de la campagne de Saint-Pair-sur-Mer qui transparaîtra au travers de la re-végétalisation des accotements.

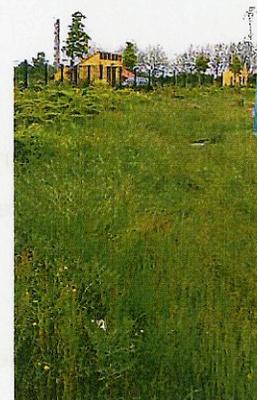


▶ Des cheminements piétons seront matérialisés par une gestion différenciée



Etat existant

▼ La végétation spontanée est laissée libre, une fauche annuelle ou bi-annuelle assurera le maintien d'une végétation basse



Saint Pair sur Mer

Pacification du cœur de Bourg

1. Modification du sens de circulation pour développer l'espace piéton

Programmation des voiries requalifiées

Impasse Scissy

Qualification de l'allée en espace piéton, desserte riverains et services.

Rue Scissy

Maintient du sens de circulation, traitement en zone 30.

Rue de la Chapelle Sainte Anne

Traitement de la rue entre la Chapelle et la rue de Harley en zone de rencontre, puis zone trente.

(Favoriser les mobilités actives depuis le parking de la police en valorisant la venelle existante)

Rue de Buhot

Maintient du sens de circulation, traitement en zone 30.

Rue de la Hogue

Qualification de l'allée en espace piéton, desserte riverains et services.

Rue des Maronniers

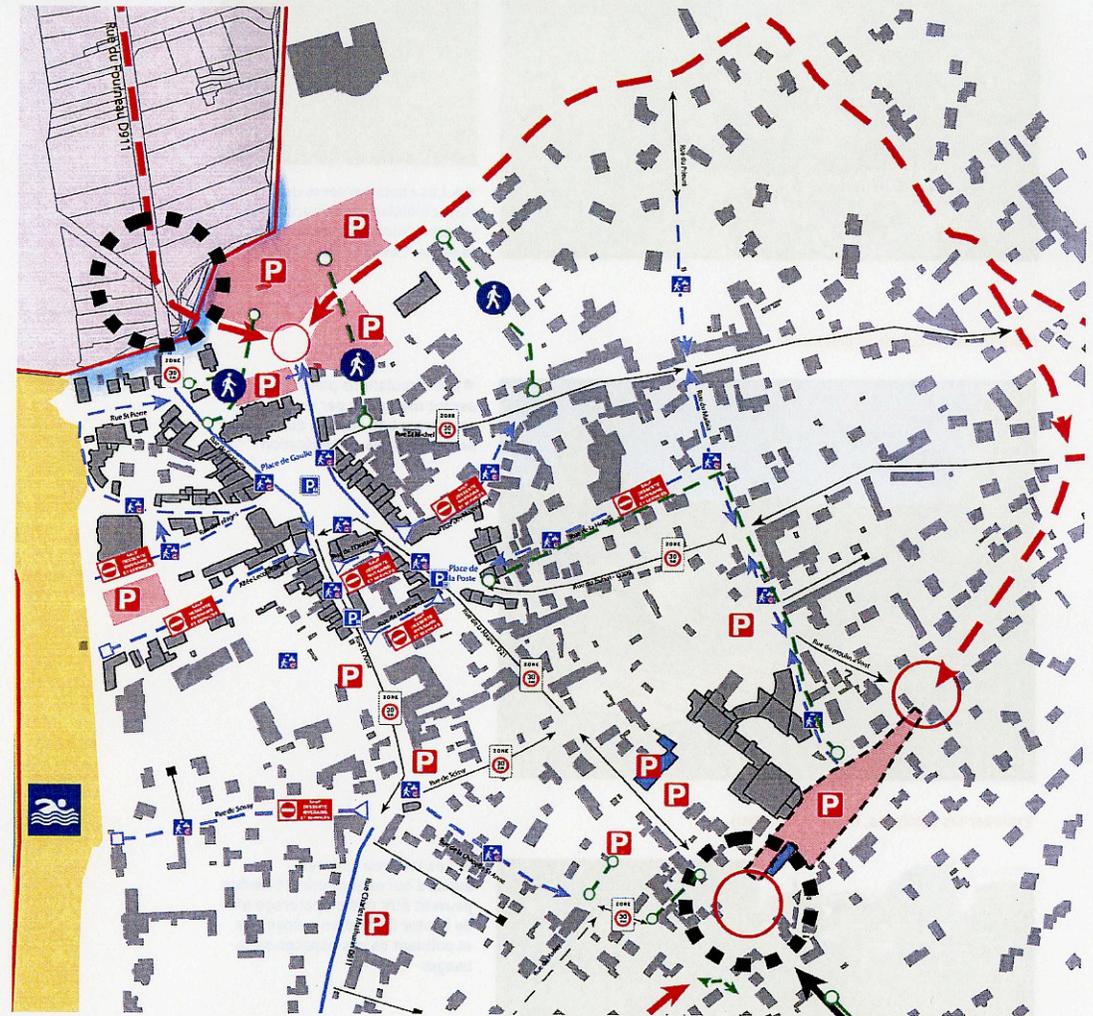
Qualification de la rue en espace piéton, desserte riverains et services.

Rue Mallais

Maintient du sens de circulation, qualification de la rue en zone de rencontre entre Médiathèque et la rue Saint Michel. (Favoriser la mobilité douce entre le parking de la médiathèque et le cœur de Bourg)

Rue du Prieuré

Traitement en zone de rencontre entre Rue St Michel et débouché de la voie nouvelle (Favoriser la mobilité active).



Saint Pair sur Mer

Pacification du cœur de Bourg

1. Modification du sens de circulation pour développer l'espace piéton

Programmation des voiries requalifiées

Route de Granville

Changement du sens de circulation, maintien du traitement en zone trente (sens Granville - Kairon Plage).

Une nouvelle porte d'entrée à valoriser

RUE SAINT PIERRE

Maintient du sens de circulation, traitement en zone de rencontre.

RUE DES PLAGES

Maintient du sens de circulation, traitement en zone de rencontre.

D 911

Passage de la voirie en sens unique descendant (sens Saint Pair sur Mer - Granville).

Allée Lecourtois

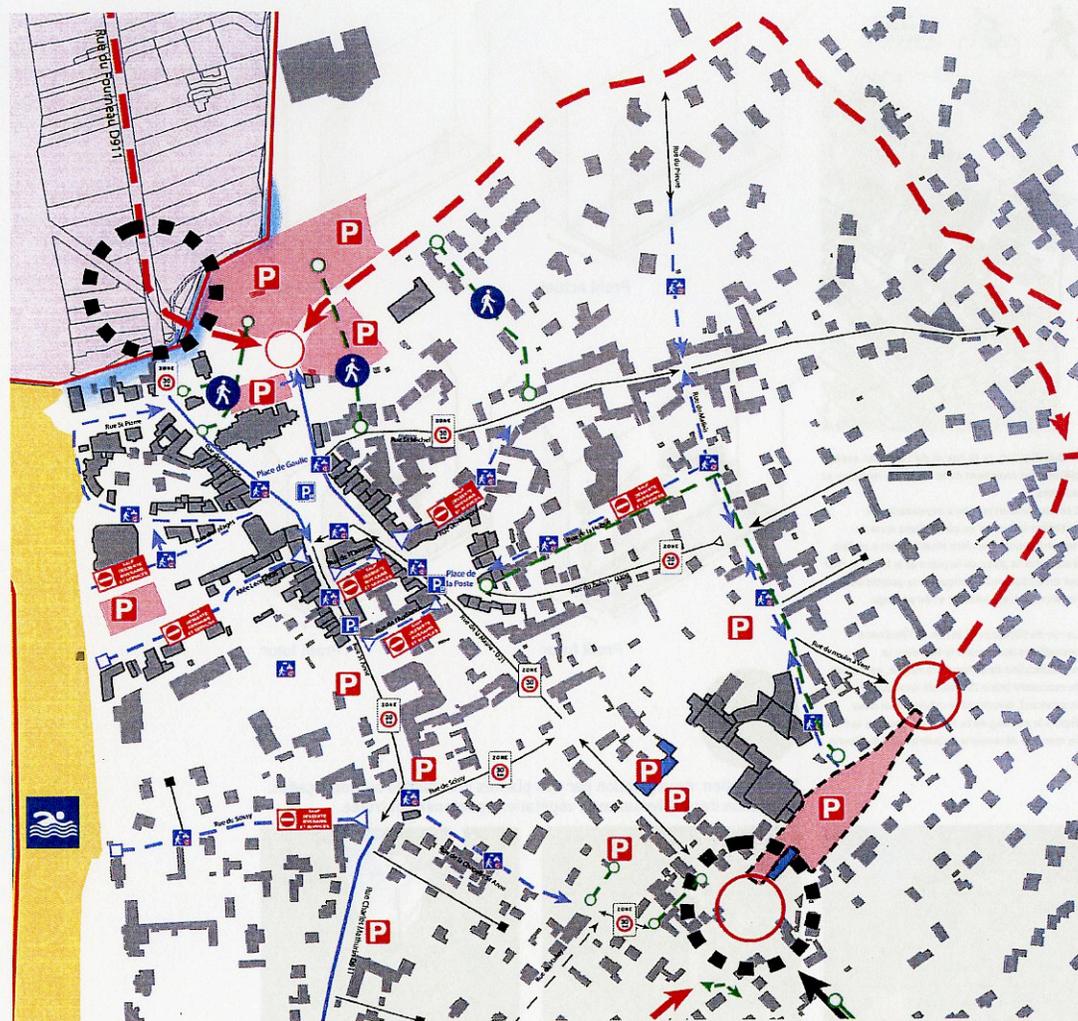
Qualification de l'allée en espace piéton, desserte riverains et services.

Rue de l'Oratoire et de l'Audience

Qualification des rues en espace piéton, desserte riverains et services.

Rue Sainte Anne

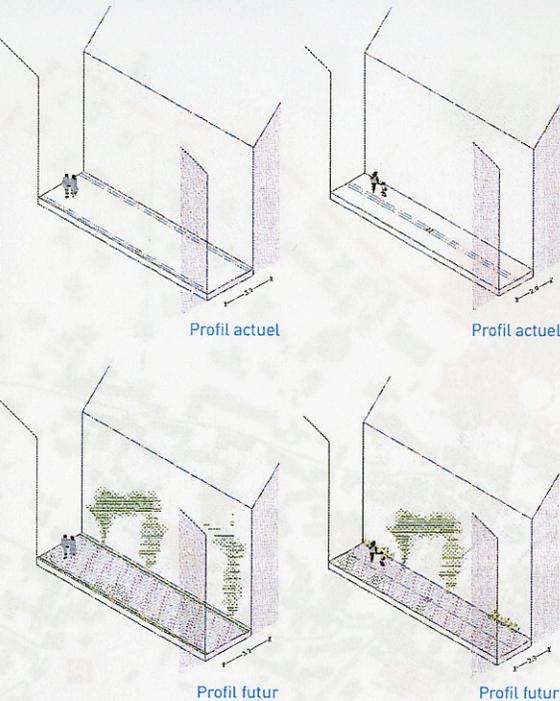
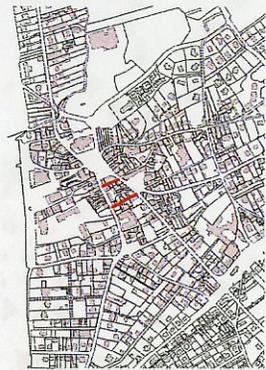
Maintient du sens de circulation, traitement en zone de rencontre étendu au niveau de la Rue de l'Audience et zone 30.



Saint Pair sur Mer

Programmation des voiries requalifiées

Rue de l'audience Rue de l'oratoire



► Qualification de la rue et de l'allée en espace piéton avec maintien de la desserte riverains et services.

L'aménagement ne devra cependant pas se limiter à la mise en place d'une zone de rencontre mais bien être étudié comme un lien doux entre la place de la poste et le front de mer par un traitement identique de la palette des revêtements, du mobilier et du paysage.

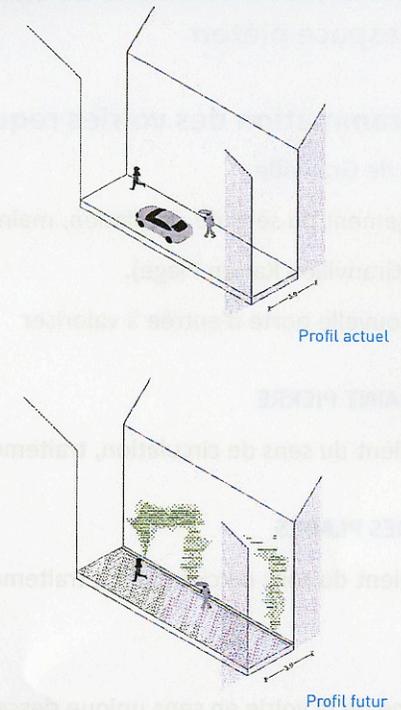
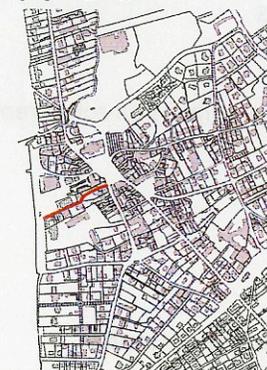
La rue de l'Oratoire et la rue de l'Audience requalifiées assureront le lien avec la requalification de la rue de la Hogue, en espace de rencontre (zone 20, interdit sauf aux riverains et services), favorisant le rabattement doux depuis le parking de la Médiathèque vers le front de mer à la découverte du patrimoine du Bourg.



▼ Intégration de végétation par des plantes grimpantes sur les façades. Plantation des caniveaux avec végétation spontanée contrôlée.



Allée Lecourtois



► Qualification de l'allée en espace piéton avec maintien de la desserte riverains et services avec une entrée-sortie à intégrer dans la reconfiguration du parking Martand.

L'aménagement ne devra cependant pas se limiter à la mise en place d'une zone de rencontre mais bien être étudié comme un lien doux entre la place de Gaulle et le front de mer par un traitement identique de la palette des revêtements, du mobilier et du paysage.

Le traitement et l'aménagement de l'espace public devra donner l'impression que les véhicules circulent sur un espace piéton (et non l'inverse). Pour cette raison, la délimitation de cheminements piétons sur trottoirs ne sera pas matérialisée.



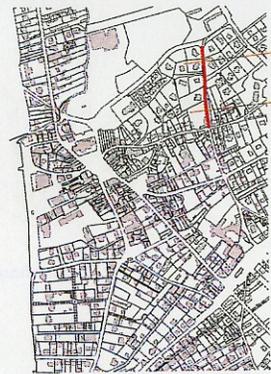
▼ Intégration de végétation par des plantes grimpantes sur les façades. Plantation des caniveaux avec végétation spontanée contrôlée.



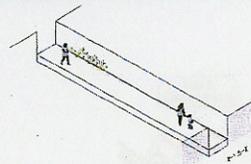
Saint Pair sur Mer

Programmation des voiries requalifiées

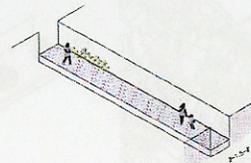
Rue du prieuré



Tronçon 1

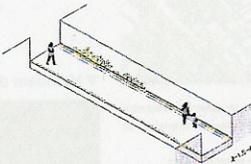


Profil actuel

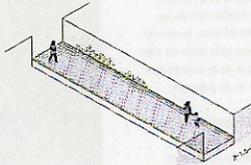


Profil futur

Tronçon 2



Profil actuel



Profil futur

► Maintient du sens de circulation, qualification de la rue en zone de rencontre entre la rue Saint-Michel et le débouché de la voie nouvelle de la nouvelle zone urbanisée.

L'aménagement ne devra cependant pas se limiter à la mise en place d'une zone de rencontre mais bien être étudié comme un lien doux vers le front de mer connecté sur la voie cyclable créée sur la rue Charles Mathurin (Passage en sens unique, sens Saint Pair Bourg - Kairon Plage)

Le traitement et l'aménagement de l'espace public devra donner l'impression que les véhicules circulent sur un espace piéton (et non l'inverse). Pour cette raison, la délimitation de cheminements piétons sur trottoirs ne sera pas matérialisée.

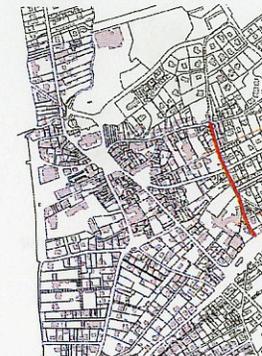
La requalification sera accompagnée d'un traitement végétal et de mobilier (accroches vélos...)



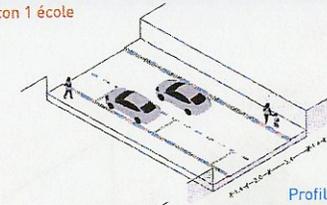
► Plantation des caniveaux pavés avec végétation spontanée contrôlée.



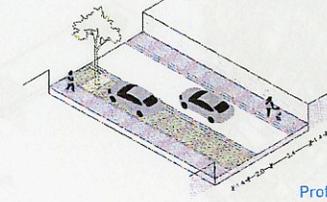
Rue Mallais



Tronçon 1 école

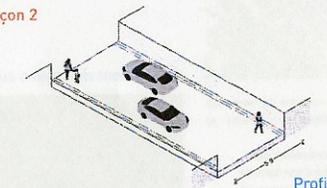


Profil actuel

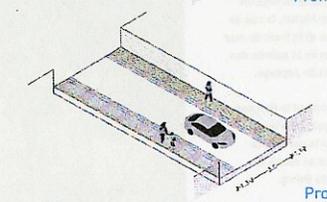


Profil futur

Tronçon 2

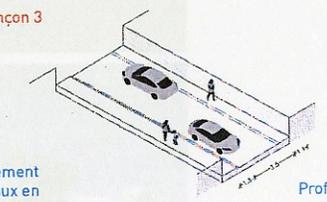


Profil actuel

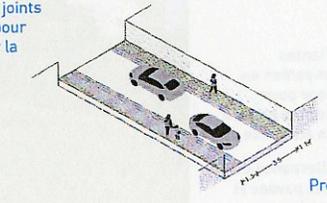


Profil futur

Tronçon 3



Profil actuel



Profil futur

► Maintient du sens de circulation, qualification de la rue en zone de rencontre entre Médiathèque et la rue Saint-Michel. (Favoriser la mobilité douce entre le parking de la médiathèque et le coeur de Bourg).

L'aménagement ne devra cependant pas se limiter à la mise en place d'une zone de rencontre mais bien être étudié comme un lien doux vers l'école connecté sur la rue Saint-Michel, la rue de la Hogue, la rue du Buhot pour rejoindre le centre bourg.

Le traitement et l'aménagement de l'espace public aux abords de la Médiathèque et de l'école devra donner l'impression que les véhicules circulent sur un espace piéton (et non l'inverse). Pour cette raison, la délimitation de cheminements piétons sur trottoirs ne sera pas matérialisée.

La requalification sera accompagnée d'un traitement végétal et de mobilier (accroches vélos...). Le tronçon 1 sera arboré de façon à créer un alignement d'arbre rendant l'entrée de la ballade attractive.



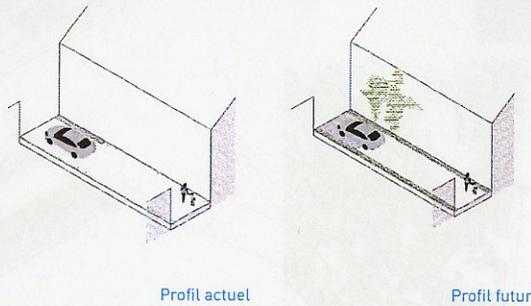
◀ Stationnement longitudinal en pavés avec joints enherbés pour végétaliser la rue



Saint Pair sur Mer

Programmation des voiries requalifiées

Rue des marronniers



Profil actuel

Profil futur

▼ Maintient des pavés sur les caniveaux

► Qualification de la rue en zone de rencontre avec maintien de la desserte riverains et services.
L'aménagement ne devra cependant pas se limiter à la mise en place d'une zone de rencontre mais bien être étudié comme un lien doux entre la rue Saint-Michel, la rue de Mallais, la place de la poste et le front de mer par un traitement identique de la palette des revêtements, du mobilier et du paysage.

Ces rues requalifiées assureront le lien avec le parking de la médiathèque, favorisant le rabattement doux depuis le parking de la Médiathèque vers le front de mer à la découverte du patrimoine du Bourg.

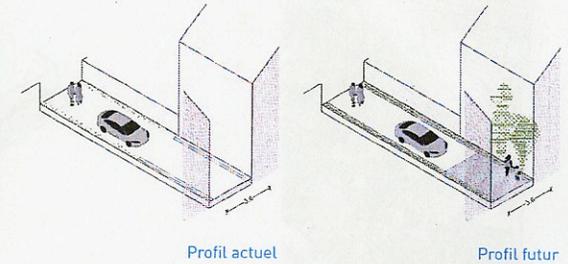


► Plantes grimpantes en façade pour rendre la ballade plus attractive

► Alternance de zones pavées et enrobé



Rue de la Hogue



Profil actuel

Profil futur

▼ Maintient des pavés sur les caniveaux

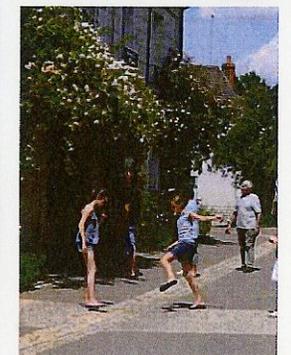
► Qualification de la rue en zone de rencontre avec maintien de la desserte riverains et services.
L'aménagement ne devra cependant pas se limiter à la mise en place d'une zone de rencontre mais bien être étudié comme un lien doux entre la rue Saint-Michel, la rue de Mallais, la place de la poste et le front de mer par un traitement identique de la palette des revêtements, du mobilier et du paysage.

Ces rues requalifiées assureront le lien avec le parking de la médiathèque, favorisant le rabattement doux depuis le parking de la Médiathèque vers le front de mer à la découverte du patrimoine du Bourg.



► Plantes grimpantes en façade pour rendre la ballade plus attractive

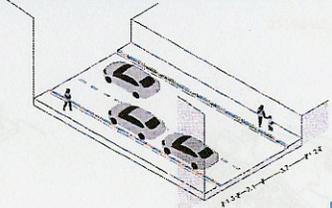
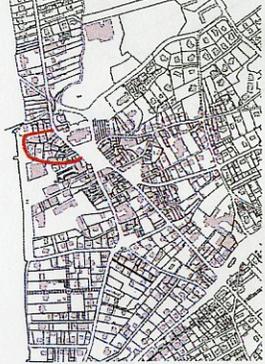
► Alternance de zones pavées et enrobé



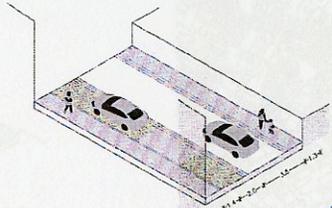
Saint Pair sur Mer

Programmation des voiries requalifiées

Rue de Buhot



Profil actuel



Profil futur

► Végétalisation de l'allée de stationnement

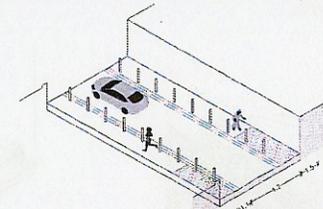
► Maintient du sens de circulation, traitement en zone 30.
Les trottoirs de la rue de Buhot seront retravaillés avec des matériaux identiques qualifiant les places sur toute sa section. Le but est d'instaurer une meilleure relation douce avec la place de la poste.
L'ensemble de l'offre de stationnement longitudinale sera maintenue.



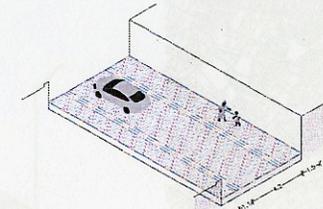
► Stationnement longitudinaux en pavés avec joints enherbés pour végétaliser la rue



Rue des plages et rue Saint Pierre



Profil actuel



Profil futur

► RUE SAINT PIERRE

Maintient du sens de circulation, traitement en zone de rencontre par la dépose des revêtements en béton bitumineux de la voirie et des trottoirs afin de mettre en oeuvre sur ces déposés un revêtement qualitatif en pavés identique à celui existant. La voirie devra permettre le maintien de la circulation des véhicules de livraisons.

Le traitement et l'aménagement de l'espace public devra donner l'impression que les véhicules circulent sur un espace piéton (et non l'inverse). Pour cette raison, la délimitation de cheminements piétons sur trottoirs ne sera plus matérialisée par la dépose des potelets existants.

L'objectif étant de valoriser les liens doux vers le front de mer depuis l'offre afin de favoriser les flux doux depuis le parking Houffalize à requalifier et l'offre structurante au Nord du coeur de bourg.

► RUE DES PLAGES

Maintient du sens de circulation, traitement en zone de rencontre. L'aménagement ne devra cependant pas se limiter à la mise en place d'une zone de rencontre mais bien être étudié comme un lien doux entre la place de Gaulle et le front de mer par un traitement identique de la palette des revêtements, du mobilier et du paysage.

Le point d'entrée de la rue pour les véhicules motorisés devra permettre les girations pour les livraisons, le gabarit de la rue devra permettre le maintien des accès livraison. Un jalonnement sera réaliser pour favoriser l'accès à l'offre de stationnement requalifiée de la place Marland.

Le traitement et l'aménagement de l'espace public devra donner l'impression que les véhicules circulent sur un espace piéton (et non l'inverse). Pour cette raison, la délimitation de cheminements piétons sur trottoirs ne sera pas matérialisée.

► Estimation financière :



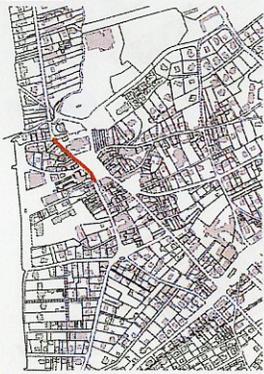
◀ Matériaux de revêtement identique entre la voirie et les trottoirs marquant la priorité donnée au piéton, le calepinage différent délimite la zone de circulation.



Saint Pair sur Mer

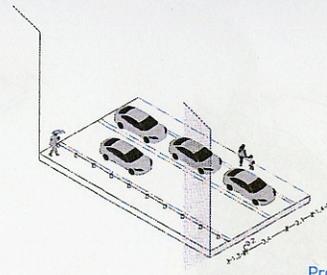
Programmation des voiries requalifiées

Route de Granville

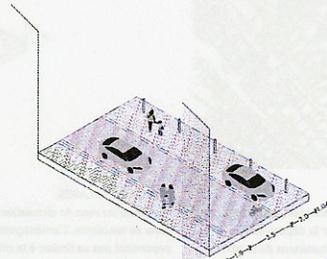


► Modification du sens de circulation (Sens Granville - Kairon Plage), maintien du traitement en zone trente.

Reconfiguration de l'entrée de la voie (Accès depuis RD 911) avec un traitement paysager marquant l'entrée de la commune et une signalétique directionnelle et touristique.



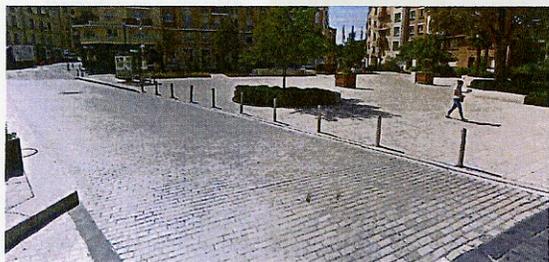
Profil actuel



Profil futur



◀ Stationnement le long de la place, sur une emprise de la même matérialité que la place indiquant que la voiture ne peut y rester de manière prolongée



◀ Matériau de revêtement identique entre la voirie et les trottoirs marquant la priorité donnée au piéton, le calepinage différent délimite la zone de circulation.

D 911 : Rue de la serre

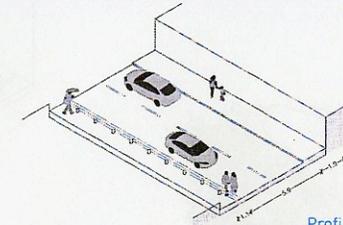


► Passage en voie unique, sens de circulation Place de Gaulle - Carrefour Giratoire.

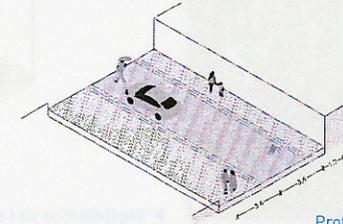
Afin de pacifier la route de Granville et la RD 911, en particulier sur son tronçon qui jouxte la place de Gaulle. Les voies seront traitées en plateau (profil des rues modifiés) accompagnant le traitement du cœur de la place. L'aménagement ne devra cependant pas se limiter à la mise en place d'une zone de rencontre mais bien être étudié comme étant l'aménagement unique d'une place urbaine.

Le traitement en zone de rencontre et zone trente sera à étendre sur la RD 911 jusqu'au carrefour giratoire, afin de favoriser les flux doux depuis le parking Houffalize à requalifier et l'offre structurante au Nord du cœur de bourg. Le passage en voie unique de la RD 911 permettra de valoriser un cheminement piéton confortable pour assurer le lien. Une réflexion sera à mener afin de conserver l'accès au parking Houffalize depuis le carrefour giratoire. On veillera à maintenir des traversées piétonnes avec les signalétiques pour les franchissements PMR, malgré la situation en zone de rencontre qui doit impliquer la priorité du piéton partout en l'absence de marquage (malvoyants et chiens d'aveugles ont besoin de cette signalétique pour se repérer).

On cherchera à optimiser le stationnement chaland aux abords de la place de Gaulle (création de places courtes durées +/- 10 places à valider dans le cadre de l'étude de MDEI). Cette offre de stationnement sera dédiée aux arrêts chaland (10mn) au plus proche des commerces. Les places ne seront pas matérialisées mais incluses dans le traitement de la place permettant de garder une même qualité sur l'ensemble sans traitement routier.



Profil actuel



Profil futur

► Intégration de mobiliers de repos à proximité de l'église pour accompagner la topographie



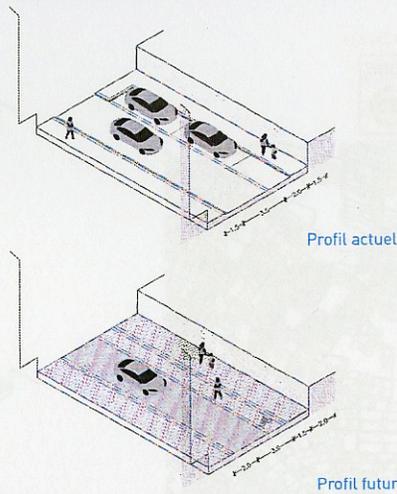
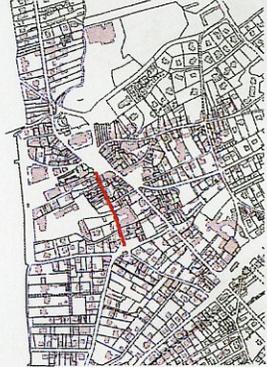
▼ Matériau de revêtement identique entre la voirie et les trottoirs marquant la priorité donnée au piéton, le calepinage différent délimite la zone de circulation.



Saint Pair sur Mer

Programmation des voiries requalifiées

Rue Sainte Anne



► Maintien du sens de circulation, traitement en zone de rencontre étendu au niveau de la Rue de l'Audience et maintien de la zone 30 jusqu'au carrefour de la Chapelle Sainte-Anne.

Sur la séquence zone de rencontre, la rue sera traitée en plateau (profil des rues modifiés) accompagnant le traitement des places. L'aménagement ne devra cependant pas se limiter à la mise en place d'une zone de rencontre mais bien être étudié comme étant l'aménagement unique d'une place urbaine. Le traitement et l'aménagement de l'espace public devra donner l'impression que les véhicules circulent sur un espace piéton (et non l'inverse). Pour cette raison, la délimitation de cheminements piétons sur trottoirs ne sera pas matérialisée.

L'ensemble de l'offre de stationnement sera maintenue sauf au droit de la Chapelle (suppression de deux places) afin de valoriser celle-ci tout en offrant un espace piéton confortable. Intégrer dans la réflexion une place livraison et assurer l'articulation avec le parcours piéton valorisé depuis le parking de la Médiathèque.

L'offre de stationnement maintenue sera identifiée comme des places chaland (10 mn), avec et la mise en place de macarons sur les pare-brise des riverains autorisant le stationnement quotidien.

Les trottoirs de la rue de Sainte-Anne (zone 30) seront retravaillés avec des matériaux identiques qualifiant les places sur toute sa section. Le but est d'instaurer une meilleure relation douce entre le carrefour de la place Sainte-Anne et la place de Gaulle.

▼ Matériau de revêtement identique entre la voirie et les trottoirs marquant la priorité donnée au piéton, le calepinage différent délimite la zone de circulation.



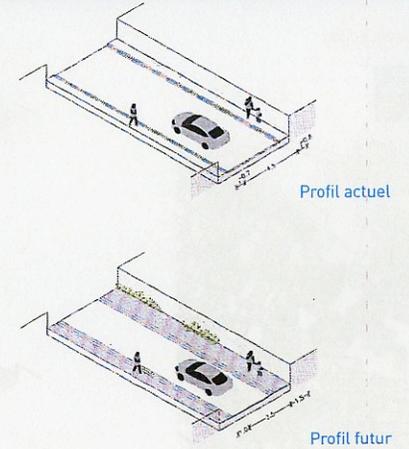
▼ Matérialisation d'une piste cyclable sur la zone 30



▼ Espace public redonné aux terrasses des commerces



Rue de la Chapelle Sainte Anne

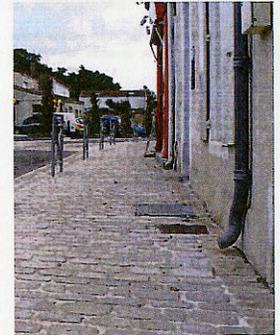


► Maintien du sens de circulation, traitement en zone de rencontre entre la place Sainte-Anne et le carrefour de la rue de Harley et maintien du sens de circulation entre carrefour du Harley et le carrefour giratoire de la médiathèque.

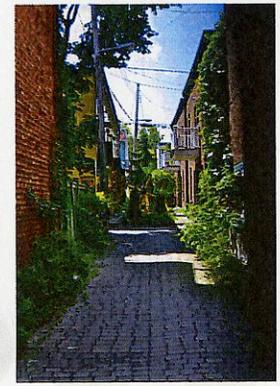
Sur la séquence zone de rencontre, la rue sera traitée en plateau (profil des rues modifiés) dans le même vocabulaire que celui des places. Le traitement et l'aménagement de l'espace public devra donner l'impression que les véhicules circulent sur un espace piéton (et non l'inverse). Pour cette raison, la délimitation des cheminements piétons sur trottoirs ne sera pas matérialisée.

L'objectif de cette action est de favoriser les mobilités actives depuis le parking de la police en valorisant la venelle existante vers la place Sainte-Anne et le parking de la médiathèque.

► Trottoirs pavés sans surélévation



▼ Plantation des caniveaux pavés avec végétation spontanée contrôlée pour renforcer l'attractivité de la ballade



Saint Pair sur Mer

Programmation des voiries requalifiées

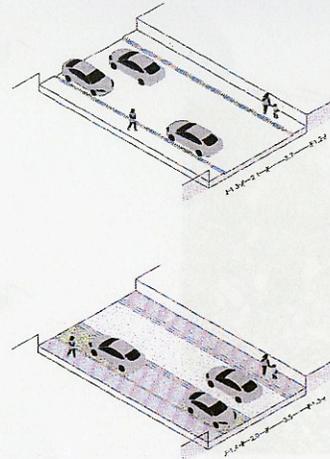
Impasse Scissy



► Qualification de l'impasse en espace piéton avec maintien de la desserte riverains et services.

L'aménagement ne devra cependant pas se limiter à la mise en place d'une zone de rencontre mais bien être étudié comme un lien doux vers le front de mer connecté sur la voie cyclable créée sur la rue Charles Mathurin (Passage en sens unique, sens Saint Pair Bourg - Kairon Plage)

Le traitement et l'aménagement de l'espace public devra donner l'impression que les véhicules circulent sur un espace piéton (et non l'inverse). Pour cette raison, la délimitation des cheminements piétons sur trottoirs ne sera pas matérialisée.
La requalification sera accompagnée d'un traitement végétal et de mobilier [accroches vélos...]



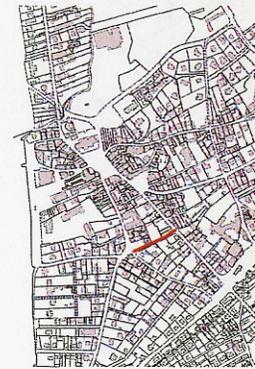
► Revêtement perméable de la bande roulante amenant vers l'ambiance de sous-bois du quartier



► Stationnement longitudinal en pavés enherbés pour végétaliser l'ambiance de la rue

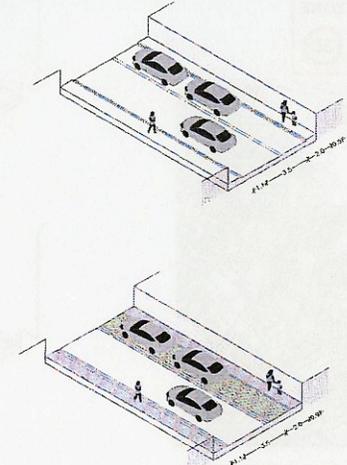


Rue Scissy



► Maintien du sens de circulation, traitement en zone 30.

Les trottoirs de la rue de Scissy seront retravaillés avec des matériaux identique qualifiant les places sur toute sa section. Le but est d'instaurer une meilleure relation douce entre le carrefour de la rue de la Mairie et le carrefour de la place Sainte-Anne. L'ensemble de l'offre de stationnement longitudinal sera maintenue.



► Stationnement longitudinal en pavés enherbés pour requalifier l'ambiance de la rue



▼ Matériaux de revêtement identique entre la voirie et la place marquant la priorité donnée au piéton, le calepinage différent délimite la zone de circulation.



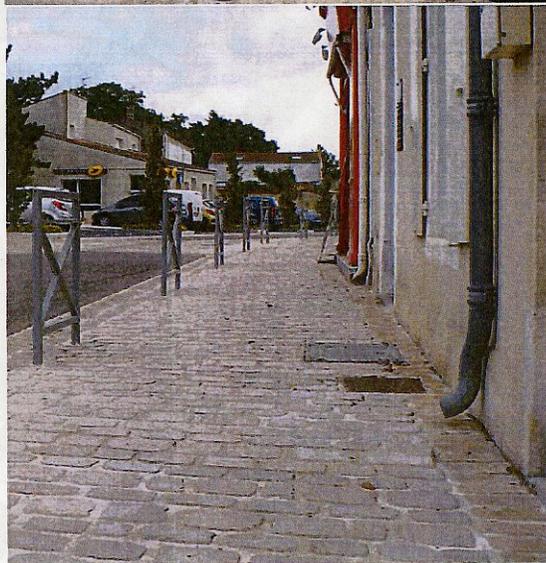
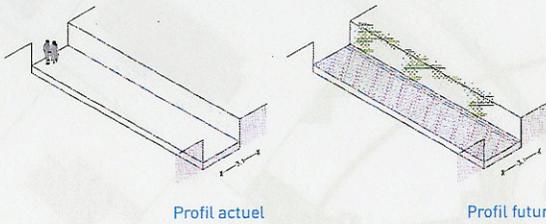
Saint Pair sur Mer

Programmation des voiries requalifiées

Passage vers la pharmacie



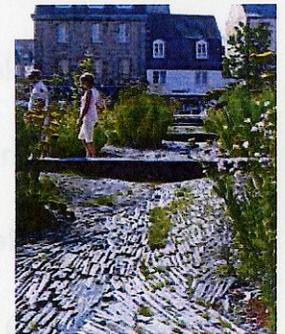
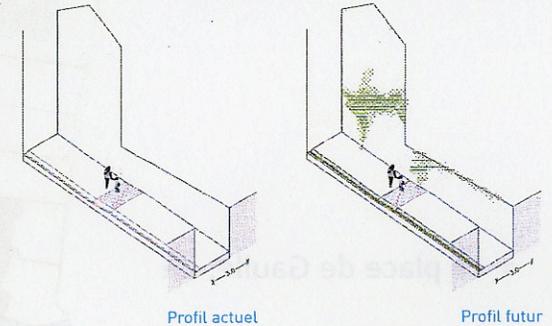
► Qualification de l'allée en espace piéton, desserte riverains et services.



Ruelle du bief



► Maintient du sens de circulation, traitement en zone de rencontre étendu au niveau de la Rue de l'audiance et zone 30.



Saint Pair sur Mer

Programmation des Espaces publics apaisés

« La place de Gaulle, de la poste et Marland doivent devenir les places structurantes du cœur de bourg de Saint Pair accueillant à la fois les commerces, les événements du quartier. »



Saint Pair sur Mer

Programmation des Espaces publics apaisés

Place de Gaulle

► Création d'une place polyvalente à vocation multiple (parvis Église, le marché, accueil des événements culturels etc.). La place actuelle sera élargie visuellement par un traitement homogène des revêtements (voiries, trottoirs et place de même nature), permettant ainsi d'affirmer une identité propre du cœur de bourg, offrant un parvis généreux à l'église Saint-Paterne et la sensation d'un lieu à part, au contraire de l'omniprésence et de la dépendance de la route, dues à sa typologie actuelle. L'ensemble de la place sera traité en zone de rencontre.

La place sera dotée d'un mail arboré devant préserver les points de vues depuis la rue Sainte-Anne et de la rue de la Mairie, d'équipements techniques nécessaires pour l'accueil du marché régulier (en particulier points d'alimentation d'eau et d'électricité et équipements de traitement des déchets), d'un éclairage urbain spécifique et une recherche sur la scénographie pour l'animation nocturne de la

place.

Les espacements entre les arbres seront conçus de sorte à pouvoir facilement accueillir les étales.

Pour ménager les besoins en stationnement une partie de la place sera pourvue de places de stationnement dédiées aux arrêts chaland (10mn) au plus proche des commerces, les places ne seront pas matérialisées mais incluses dans le traitement de la place permettant de garder une même qualité sur l'ensemble sans traitement routier.

La place sera équipé de mobiliers urbains (potelets, bornes marché, barrières, accroches vélos...) permettant son utilisation comme un lieu d'agrément en dehors des jours de marchés.

Elle devra être pensée pour accueillir à la fois, les marchés, les commerces ambulants et les événements du quartier. Elle doit devenir un

véritable lieu de convivialité, et sera le relais des informations spécifiques à la commune et veillera à refléter une belle image balnéaire.



Usage principal



Usage secondaire



▼ Matériaux de revêtement identique entre la voirie et la place marquant la priorité donnée au piéton, le cote-pavage différent délimite la zone de circulation.



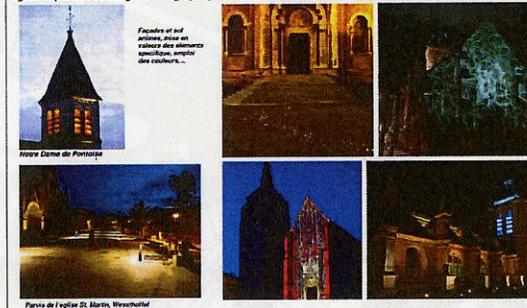
▼ Espace public redonné aux terrasses des commerces



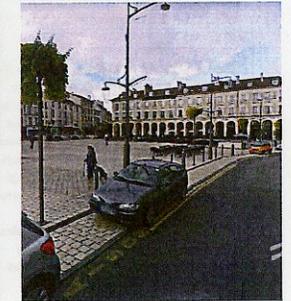
► Scénographie urbaine et animation nocturne



Eglise et parvis : éclairages scénographiques



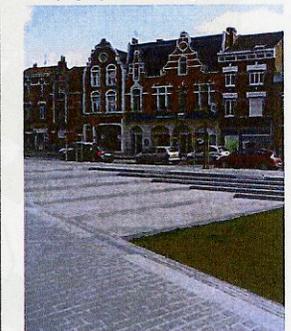
▼ Stationnement le long de la place, sur une emprise de la même matérialité que la place indiquant que la voiture ne peut y rester de manière prolongée



▼ Intégration de végétation et de mobilier urbain



▼ Exemple de traitement doux de la topographie vers l'église



Saint Pair sur Mer

Programmation des Espaces publics apaisés

Place de Gaulle

► Création d'une place polyvalente à vocation multiple (parvis Église, le marché, accueil des événements culturels etc.). La place actuelle sera élargie visuellement par un traitement homogène des revêtements (voiries, trottoirs et place de même nature), permettant ainsi d'affirmer une identité propre du cœur de bourg, offrant un parvis généreux à l'église Saint-Paterne et la sensation d'un lieu à part, au contraire de l'omniprésence et de la dépendance de la route, dues à sa typologie actuelle. L'ensemble de la place sera traité en zone de rencontre.

La place sera dotée d'un mail arboré devant préserver les points de vues depuis la rue Sainte-Anne et de la rue de la Mairie, d'équipements techniques nécessaires pour l'accueil du marché régulier (en particulier points d'alimentation d'eau et d'électricité et équipements de traitement des déchets), d'un éclairage urbain spécifique et une recherche sur la scénographie pour l'animation nocturne de la

place.

Les espacements entre les arbres seront conçus de sorte à pouvoir facilement accueillir les états.

Pour ménager les besoins en stationnement une partie de la place sera pourvue de places de stationnement dédiées aux arrêts chalands (10mn) au plus proche des commerces, les places ne seront pas matérialisées mais incluses dans le traitement de la place permettant de garder une même qualité sur l'ensemble sans traitement routier.

La place sera équipée de mobiliers urbains (potelets, bornes marché, barrières, accroches vélos...) permettant son utilisation comme un lieu d'agrément en dehors des jours de marchés.

Elle devra être pensée pour accueillir à la fois, les marchés, les commerces ambulants et les événements du quartier. Elle doit devenir un

véritable lieu de convivialité, et sera le relais des informations spécifiques à la commune et veillera à refléter une belle image balnéaire.



Usage principal



Usage secondaire



▼ Matériaux de revêtement identique entre la voirie et la place marquant la priorité donnée au piéton, le calepinage différent délimite la zone de circulation.



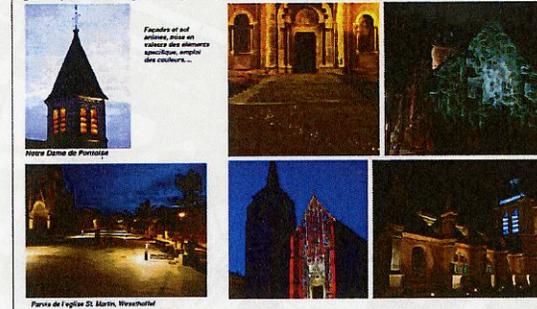
▼ Espace public redonné aux terrasses des commerces



► Scénographie urbaine et animation nocturne



Eglise et parvis : éclairages scénographiques



▼ Stationnement le long de la place, sur une emprise de la même matérialité que la place indiquant que la voiture ne peut y rester de manière prolongée



▼ Intégration de végétation et de mobilier urbain



▼ Exemple de traitement doux de la topographie vers l'église



Saint Pair sur Mer

Programmation des Espaces publics apaisés

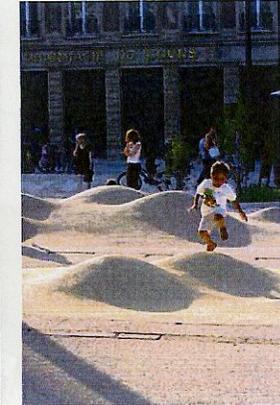
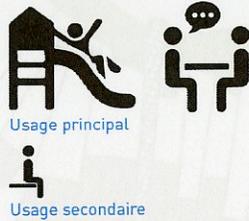
Place Marland

► Le parking Marland ainsi que les espaces tampons entre celui-ci, la promenade et l'allée Lecourtois seront pensés comme une place publique. L'offre de stationnement actuelle devra être maintenue mais traitée dans un cadre paysager fort afin de limiter l'impact du stationnement et garder une même qualité partout sans traitement routier. Le maintien des accès livraison devra être intégré sur les espaces piétons valorisés. Dans la continuité de la place de Gaulle, la place Marland doit également pouvoir accueillir de l'événementiel. Une réflexion devra être également menée afin de traiter le lien entre la place de Gaulle et Marland par la possibilité d'installations estivales valorisant la rue de la plage et guider vers le front de mer. Même si cela est plus ponctuel que sur la place de Gaulle, ce lieu doit également pouvoir être investi lors d'événement, ce qui implique la mise en place de bornes type marché (accès à l'électricité et eau) permettant entre autre d'accueillir des «Food truck».

Cet espace est destiné aux pauses, aux jeux d'enfants et à devenir un point de rendez-vous et de repère accueillant, visible, verdoyant et protégé. Les possibilités d'assises et de jeux et les plantations permettant un ombrage doivent être favorisées.

L'espace dédié au stationnement devra être paysagé dans logique de végétalisation de l'ensemble de la place. Les végétaux bas seront privilégiés afin de ne pas obstruer la vue vers la mer depuis la place de Gaulle. Une palette végétale propre au bord de mer de la Manche retranscrira le caractère maritime du site.

Pour accompagner les espaces de jeux enfant, des espaces de détente et de convivialité à destination des adultes, type restaurant, bar renforceront l'attractivité de la place.



◀ ▲ Ludification de l'espace public «urban gamification»

- Aire de jeux en terrasse pour accompagner la topographie de la place
- Installation de jeux simples qui dialoguent avec le vocabulaire des aménagements urbains



▼ Mobilier fixe ou estival invitant à la convivialité

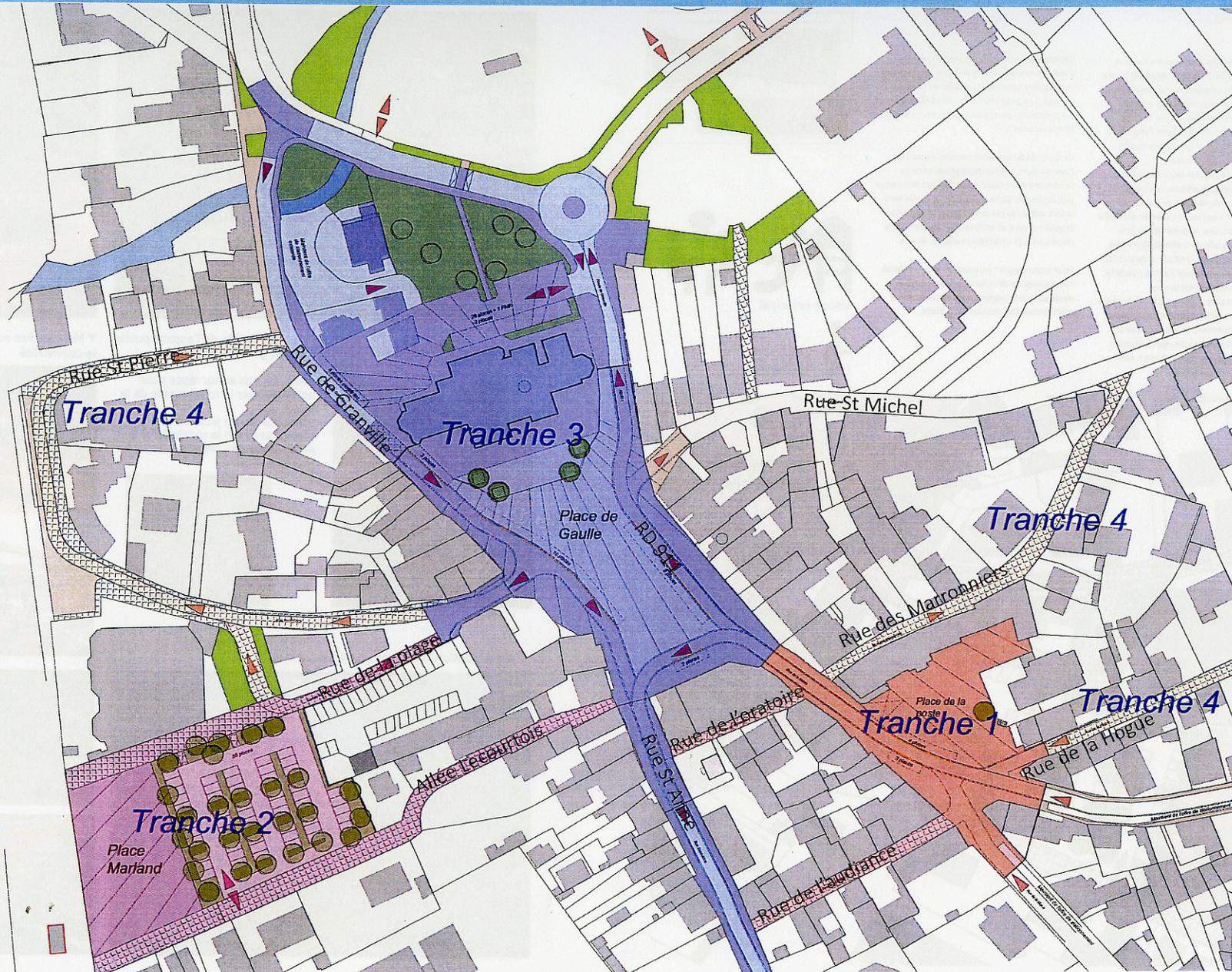


▼ Végétalisation des zones de stationnement



Saint Pair sur Mer

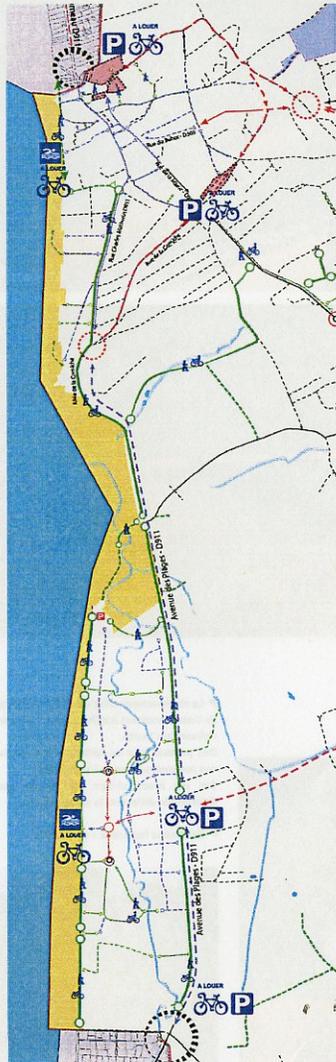
Phasage opérationnel des travaux de cœur de Bourg



Saint Pair sur Mer

Conforter l'unité de la commune

1. Tisser un lien doux, une passerelle entre Saint Pair Bourg et Kairon plage au profit des mobilités quotidienne, une promenade touristique à la découverte du paysage révéillé..

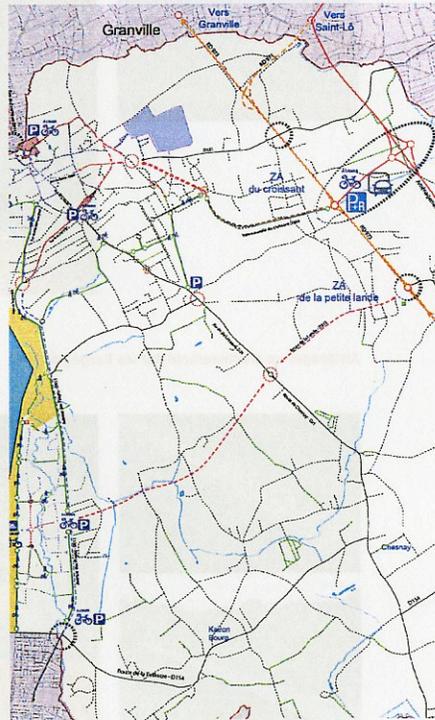


Actions 1 :

- Développer les supports de la mobilité douce quotidienne et touristique à l'échelle des deux Pôles :
- Rechercher les liens entre Saint Pair Bourg et Kairon plage
 - Intégration d'une piste cyclable sur les espaces libérés par le passage en sens unique dans le cadre de la recherche du contournement de Saint-Pair-Bourg.

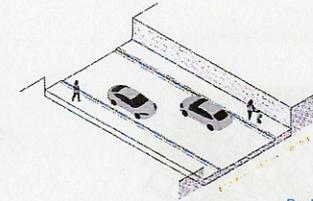
Actions 2 :

- Développer les supports de la mobilité douce quotidienne et touristique de la commune
- Etudier les différents liens existants et à créer pour irriguer en profondeur, du littoral au rétro littoral
- Rechercher les possibilités à connecter sur l'axe doux structurant de Saint-Pair-Bourg à Kairon-Plage.

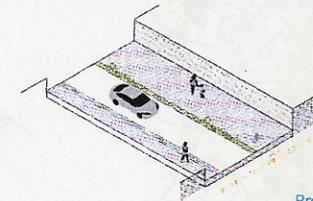


2. Sécuriser les déplacements piétons le long de la D911 (Saint Pair Bourg)

Tronçon 1 Rue Charles Mathurin



Profil actuel

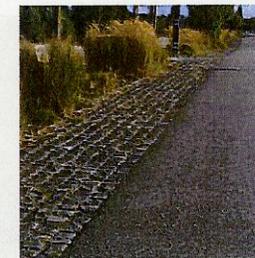


Profil futur

► Changement de sens de circulation, passage en sens unique entre le carrefour Saint-Anne et le carrefour de la rue de la Corniche.

Pour marquer la continuité de la rue Sainte Anne et la proximité du centre-bourg, les zones piétonnes devront être matérialisées par le même revêtement que celui utilisé sur la place de Gaulte.

Une zone mixte, piéton / cycliste sera séparée de la bande roulante par une zone végétalisée empruntant à la palette végétale du bord de mer. La zone végétalisée sera traversable par les piétons et cyclistes.



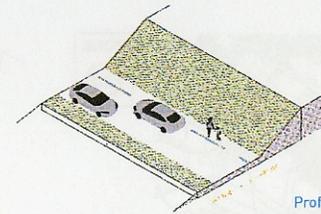
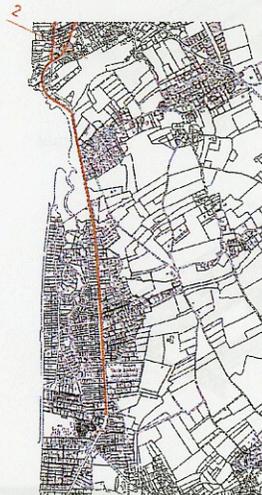
► Paysagement des accotements délimitant l'emprise de la voiture.

Saint Pair sur Mer

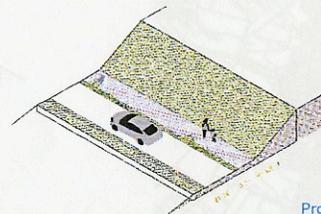
Conforter l'unité de la commune

2. Sécuriser les déplacements piétons le long de la D911 (Saint Pair Bourg)

Tronçon 2 Rue de la corniche



Profil actuel



Profil futur

► Maintien du sens de circulation

Une zone mixte, piéton / cycliste sera séparée de la bande roulante par une zone végétalisée empruntant à la palette végétale du bord de mer. La zone végétalisée sera traversable par les piétons et cyclistes.

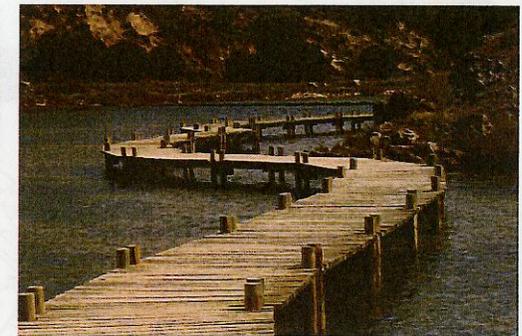


► Paysagement des accotements délimitant l'emprise de la voiture.

3. Proposer un itinéraire alternatif à la découverte du Thar

Traverser l'embouchure du Thar

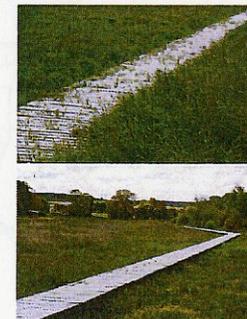
- Installation d'une passerelle traversant l'estuaire. La passerelle devra présenter une largeur suffisante pour permettre le croisement de cyclistes et groupes piétons.



Aménager un cheminement sur les berges du Thar

- Le cheminement créer devra être respectueux de l'environnement fragile et limiter l'impact de visiteurs sur le site. Des pontons bois ou caillbotis métalliques et des pas japonais seront à privilégier. Sur les zones sèches une simple gestion différenciée délimitera le cheminement.

- Estimation financière : **EN COURS**



Saint Pair sur Mer

Conforter l'unité de la commune

3. Proposer un itinéraire alternatif à la découverte du Thar / Créer des points d'attractivité

Installer une tour d'observation à l'embouchure du Thar



► L'équipement à la fois ludique et pédagogique trouvera également le rôle de signal indiquant au public l'intérêt de découverte du site.



Aménager des espaces de jeux



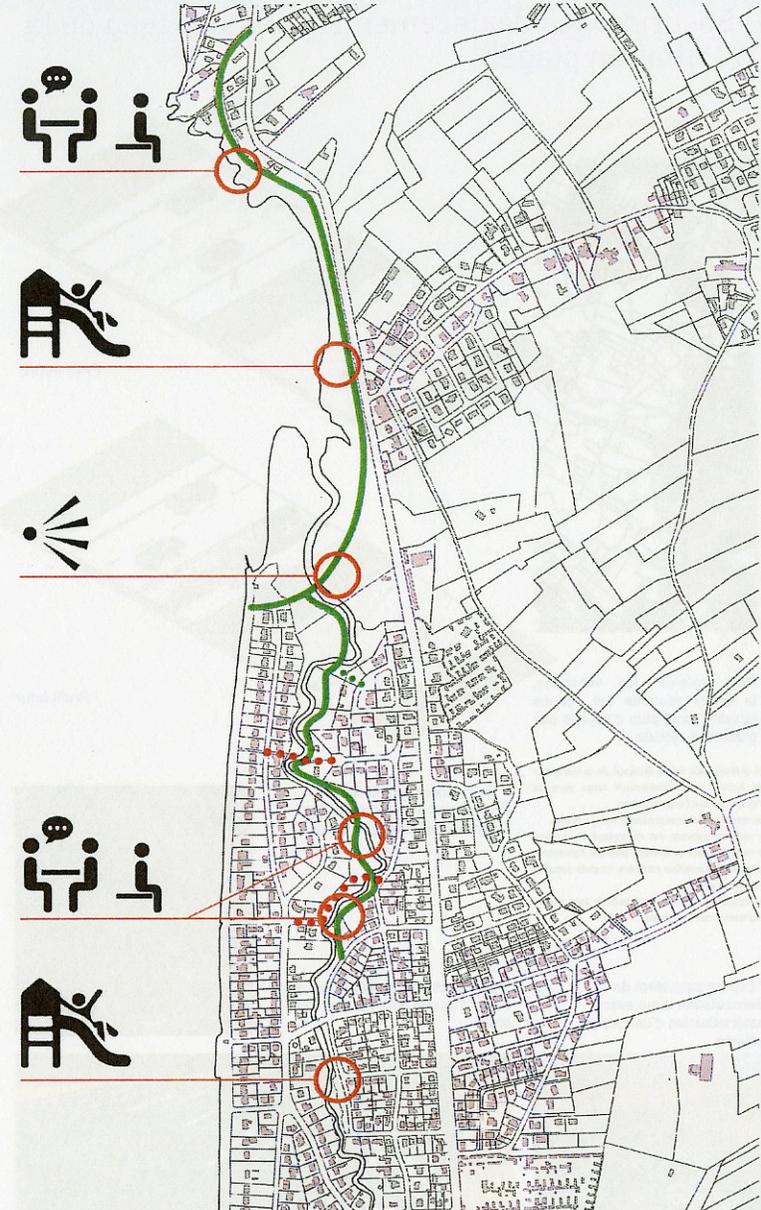
► Afin de ne pas dénaturer la qualité des espaces, les aires de jeux devront, par leur aménagement et leur matérialité, s'inscrire dans le cadre paysager du Thar. Ainsi, l'aménagement des aires de jeux laissera une place importante à la végétation. Les sols souples amortissants ne seront pas employés. Pour les jeux l'usage du bois naturel sera préféré aux matériaux composites.



Aménager des espaces de détente



► Des aménagements simples du type table de pique-nique ou estrades de détente sur le Thar devront s'inscrire dans le cadre paysager naturel du site.

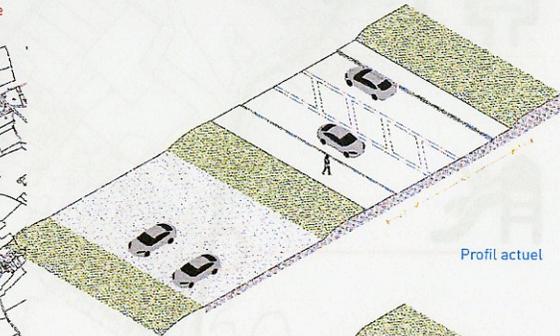
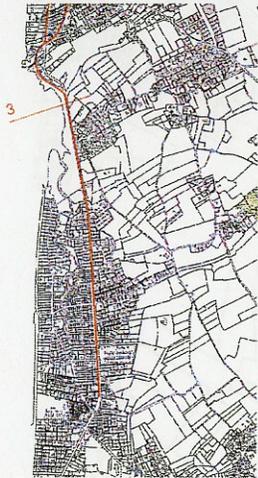


Saint Pair sur Mer

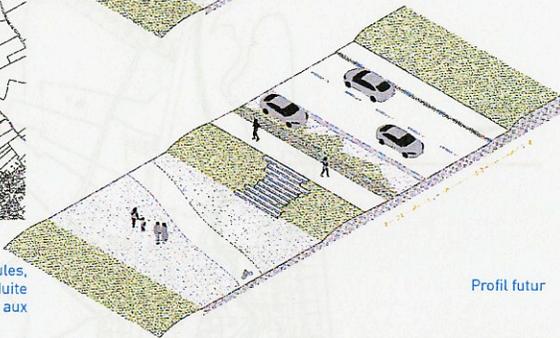
Sécuriser les déplacements piétons le long de la RD 911

1. Sécuriser les déplacements piétons le long de la D911 (Kairon plage)

Tronçon 3 Parking de l'estuaire



Profil actuel



Profil futur

► Pour ralentir les véhicules, la bande roulante est réduite laissant ainsi plus d'espace aux piétons et cycliste :

Les piétons sont mis à distance de la voirie par une bande de stationnement large donnant directement sur l'espace piéton. Des emmarchements amènent vers la plage. Le parking existant est réemployé en espace de déambulation polyvalent pouvant également accueillir des activités estivales. La piste cyclable y est matérialisée. La végétation spontanée de bord de mer envahi progressivement les talus.

► Revêtement de surface perméables et végétalisés des stationnements longitudinaux



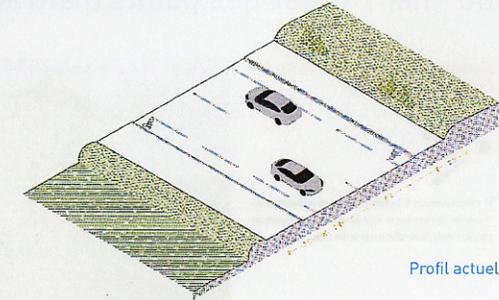
▼ Espace polyvalent de déambulation large avec matérialisation d'une piste cyclable



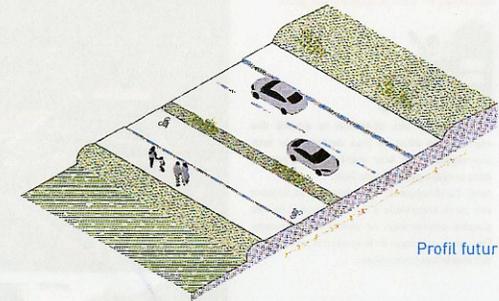
▼ Emmarchements larges pouvant servir d'assise pour rejoindre la plage



Tronçon 4 Rue du golf



Profil actuel



Profil futur

► Déclassement en voirie urbaine (50km/30 Km/h/20 Km/h)

Pour sécuriser les piétons et cyclistes, la bande végétalisée met à distance de la bande roulante. Une différence de matérialité donnée par des pavés permettra l'intégration d'une végétation spontanée de bord de mer valorisant la ballade. La végétation devra rester basse et parsemée afin de conserver un aspect naturel et préserver des vues sur l'embouchure du Thar.

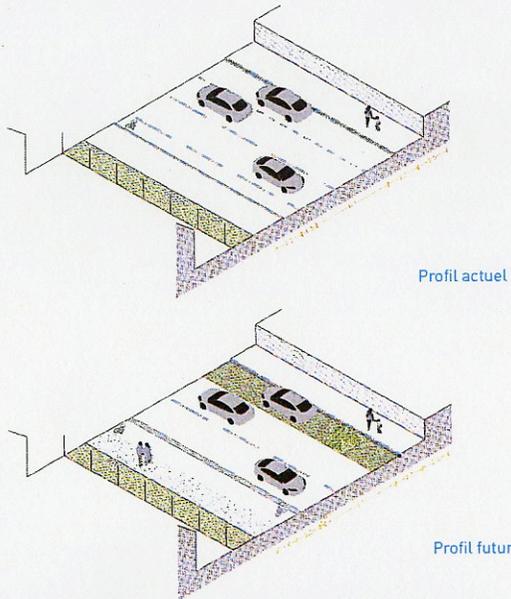
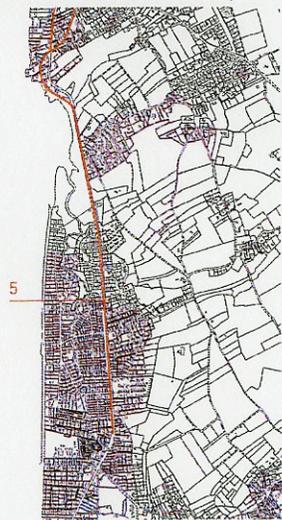
▼ Mise à distance de l'espace piéton / cycliste par une bande végétalisée.



Saint Pair sur Mer

Sécuriser les déplacements piétons le long de la RD 911

Tronçon 5 Avenue des plages



Profil actuel

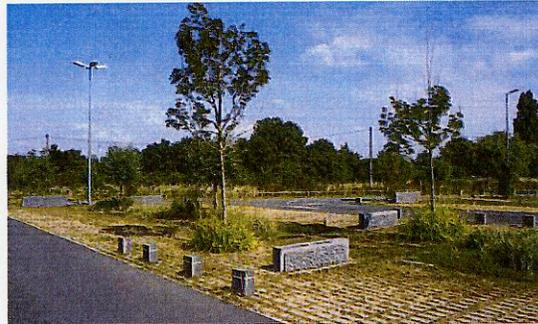
Profil futur

► Déclassement en voirie urbaine (50km/30 Km/h/20 Km/h)

Pour paysager les abords de Kairon Plage, la bande de stationnement longitudinale existante sera végétalisée. Les revêtements de surface des places seront perméables avec joints enherbés et des massifs bas reprenant la palette végétale du bord de mer rythmeront le linéaire.

Une bande pavée marquera la délimitation entre véhicules et piétons / cycliste.

L'emprise réduite de la bande d'enrobé participera à faire ralentir les automobilistes.



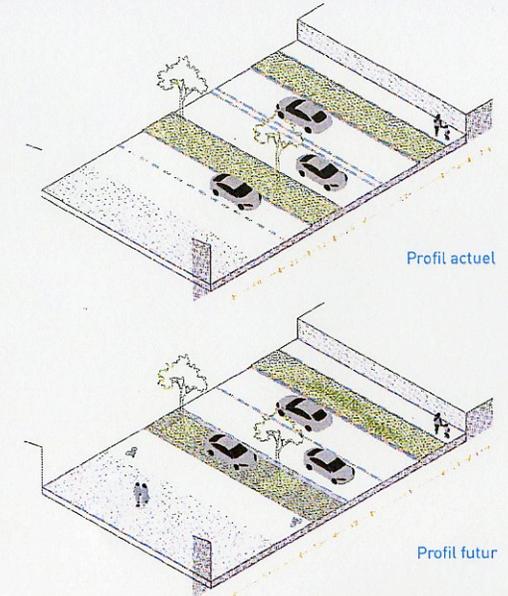
▲▲ Enherbement des places de stationnement associé à des massifs végétaux ponctuels



◀ Bande pavée délimitant l'emprise voiture



Tronçon 6 Avenue des plages



Profil actuel

Profil futur

► Déclassement en voirie urbaine (50km/30 Km/h/20 Km/h)

Les places de stationnement de la place du marché seront déportées le long de la bande roulante afin de libérer de l'espace et créer une réelle place sur Kairon-Plage.

Pour paysager les abords de Kairon Plage, la bande de stationnement longitudinale sera végétalisée. Les revêtements de surface des places seront perméables avec joints enherbés et des massifs bas reprenant la palette végétale du bord de mer rythmeront le linéaire.

Une piste cyclable sera matérialisée sur cette place.

► Matérialisation de la piste cyclable sur l'espace minéral de la place

▼ Enherbement des places de stationnement associé à des massifs végétaux ponctuels

